

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

Comité syndical du 29 Novembre 2022

DELIBERATIONS :

N°01a-11-2022 – Procès-verbal du comité syndical du 16 novembre 2022

N°02a-11-2022 – Création d'une commission consultative des usagers du service Public des déchets

N°03a-11-2022 : Mise à jour du tableau des emplois

N°04a-11-2022 : Débat d'orientations budgétaires 2023

N°05a-11-2022 : Marché 2022-036-AO Accord cadre mono attributaire à bons de commande pour la fourniture et livraison de composteurs en bois de 800 L et de pavillons de compostage.

N°06a-11-2022 : Marché 2022-034-AO Accord cadre multi attributaire de fourniture et livraison de gazole



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01a-11-2022

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 23
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64	
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-02A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Gregori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRÉ</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Monsieur le Président expose :

Le 16 novembre 2022, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil du SMD3 à Coulounieix-Chamiers (24660). L'ordre du jour a été adressé au préalable à l'ensemble des délégués titulaires.

Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, a présidé la séance et dirigé les débats.

Monsieur Bernard TRIFFE est désigné secrétaire de séance.

Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO
	Claudine FAURE
	Thierry CIPIERRE
	Vincent LACOSTE
	Evelyne ROUX (Pouvoir)
	Jean-Jacques RATIER
	Pierre JAUBERTIE
	Franck MOISSAT
	Alain MARTY
	Patrick GUILLEMET
	Bernadette SALINIER
	Stéphane MOTTIER
	Francis COLBAC
Vincent BELLOTEAU	
Daniel LE MAO (Pouvoir)	
Stéphane DOBBELS	
Hélène REYS	
Didier PERIER	
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL
	Dominique MAZIERE
	Marc MELOTTI
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Régis BATAILLER
	Jérôme PEYRAT
	Gé KUSTERS
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Hervé CARVES
	Gérard TEILLAC
	Dominique HERMENAULT
Assemblée Sectorielle secteur II Thiviers	Marilyne FORGENEUF (Pouvoir)
	Vincent FARGEAS
	Claude MARTINOT
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	André BALLIGAND
	Philippe ROUSSEAU
	Alain POUQUET
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Dominique BOUSQUET
	Jean-Pierre COLIN
	Michel DOBBELS
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Jimmy MORAND
	Dominique MORTEMOUSQUE
	David FAUGERES
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Jean-Paul DUBOS (Pouvoir)
	Claude THUILLIER
	Serge ORHAND
	Claude BRONDEL
	Bernard TRIFFE
	Thierry GROSSELEIL
	Jean-Pierre CAZES
	Rainer HENKEL
	Marjorie MOLLETON (pouvoir)
	Grégori GOOSSENS
	Frédéric GAUTHIER
	Béatrice FEYTOUT
	Jean-Louis DESSALLES
	Christian BORDENAVE
	Hervé COUSTILLAS
	Jean-Marie BRUNAT
	Michel DONNETTE
	Marie-Pierre BROUX
	CABIROL Brigitte (Pouvoir)
	Jacques GAMBRO
	Thierry BOIDE (pouvoir)
	Marcel LESBEGUERIES
	Johann DESPORT
	Daniel LAVAUD
	Jean-Marcel BEAU
	Max MAREUIL

Présentations :

Présentation préalable au Comité :

- Informations sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets :

Madame Anne-Lise CARGOU indique que l'évènement est prévu du 19 au 26 novembre prochains.

Le 1^{er} volet des actions portées par le SMD3 relève de la promotion de la prévention des déchets. L'accent est mis en 2022 sur la thématique « textile » avec au moins 21 actions sur l'ensemble du territoire.

Elle présente un focus sur la sensibilisation aux bonnes pratiques avec les ateliers et visites proposés en direction des différents publics.

Le volet n°2 des actions de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets intéresse la campagne de broyage à l'échelle départementale. 6 Déchèteries (1 par secteur) accueillent cette campagne.

Madame Anne-Lise CARGOU fait le bilan d'étape très positif avec près de 140 tonnes de déchets verts détournés.

- Niveau d'engagement qualité :

Madame Audrey PALVADEAU fait état des engagements de qualité de service entérinés par le Comité syndical réuni le 30 juin 2021. Les outils de mesure ont été mis en place au deuxième semestre 2021. Un test des engagements fixés a été opéré en 2022.

Madame Audrey PALVADEAU présente les différents engagements en fonction des cibles, les résultats obtenus ainsi que les plans d'actions d'amélioration.

En ouverture de séance Monsieur le Président condamne les comportements inadmissibles de certains manifestants ayant investi les locaux du SMD3 à l'occasion de la réunion du Comité syndical de ce jour. Il apporte son soutien au personnel qui vient de subir un traumatisme et qui vit une situation anormale au regard de la vie classique d'une collectivité territoriale.

Monsieur le Président rappelle au public présent qu'il demandera le huis clos des débats au moindre incident.

Monsieur Bernard Triffe est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

Vie du SMD3

N°01-11-2022 - Procès-verbal du Comité syndical du 27 septembre 2022

Le compte-rendu est adopté (60 voix Pour)

N°02-11-2022 - Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur Jean-Marcel BEAU indique que cette délibération vise à ouvrir 1 poste à temps complet de chargé(e) de la coordination des animateurs, dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux, à temps complet. Il/elle aura pour missions la coordination des animateurs à l'échelle départementale (encadrement d'une dizaine d'animateurs).

La mise à jour du tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2022 représente un total agents de 447. Le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat est de 83, soit un total général de 529.

Le Comité syndical approuve l'ouverture d'un poste à temps complet de chargé(e) de la coordination des animateurs à compter du 1^{er} décembre 2022, dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux.

La délibération est adoptée (60 voix Pour)

N°03-11-2022 - Admission en non-valeur

Monsieur Pierre SUBSOL indique que dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le payeur départemental a proposé l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire et/ou de poursuites sans effet.

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 13 276,02 euros dont le détail est présenté par Pierre SUBSOL.

Le Comité Syndical approuve l'admission en non-valeur des créances suscitées correspondant à un total de 13 276,02 euros et autorise le Président à passer les écritures de régulation comptable.

[La délibération est adoptée \(60 Voix Pour\)](#)

N°04-11-2022 - Décision Modificative N°1

Monsieur Pierre SUBSOL rappelle que le projet de décision modificative a pour objet d'intégrer les nouvelles recettes et dépenses, des sections de fonctionnement et d'investissement, non prévisibles et ou non certaines lors de la constitution du budget.

Il propose d'augmenter les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 246 494,52 € (dont 200 000 € d'augmentation de dotation aux amortissements – chapitre 042), augmentation principalement due à la hausse du coût des carburants et de l'électricité, ainsi que de l'augmentation du coût de réparation du matériel roulant.

L'amélioration des recettes prévue sur l'exercice (+ 1 778 691,52 €) permet par ailleurs un virement de crédit à la section d'investissement pour un montant de 506 136,41 €.

Monsieur Pierre SUBSOL présente les modifications par chapitre.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1 778 691,52 € (dont 121 150 € de reprise de subventions transférables – chapitre 042).

La section d'investissement présente une augmentation des crédits d'un montant de 1 133 452,07 € (dont 121 150 € de reprise de subventions transférables- chapitre 040).

Les recettes proposées au vote pour un montant de 1 133 452,07 se composent :

- Du recalage des subventions qui seront perçues de l'Ademe en 2022 : + 627 k€
- De la vente aux enchères liée au renouvellement de la flotte des véhicules : - 200 k€
- Du recalage des dotations aux amortissement (chapitre 042) : + 200 k€
- Du virement de crédit de la section de fonctionnement (021) : 506 k€

Le besoin d'emprunt pour l'exercice 2022 est estimé à 19,8 M€.

La capacité de désendettement est estimée à 6,58 ans.

Au global, ces évolutions permettront de dégager une épargne nette de l'ordre de 4,5 M€.

Le Comité syndical approuve la Décision Modificative N°1 du budget 2022 proposée et vote la Décision Modificative N°1 du budget 2022 proposée.

[La délibération est adoptée \(60 Voix Pour\)](#)

N°05-11-2022 - Modification des AP/CP selon DM1

Monsieur Pierre SUBSOL précise que cette délibération vise à approuver la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement selon le vote de la décision modificative N°1 du budget 2022, il détaille les opérations considérées.

Le Comité syndical approuve la modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement selon la décision modificative N°1 du budget 2022.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°06-11-2022 - Régularisations des écritures liées aux amortissements de subventions transférables du SYGED pour les années 219-2020 et 2021

Monsieur Pierre SUBSOL présente le détail des subventions transférables du SYGED pour les années 219-2020 et 2021. Il précise que la régularisation d'une comptabilisation antérieure erronée (sur exercice clos) ne doit pas impacter le résultat comptable de l'exercice au cours duquel la rectification est constatée. Il convient donc de passer par un ajustement des comptes du haut de bilan par opération d'ordre non budgétaire.

Pour corriger le montant de 156 038,31 €, il conviendra de passer les écritures qui sont présentées. Le Comité syndical approuve le dispositif de correction présenté, autorise le mouvement du compte 1068 et autorise le comptable public à passer les écritures de régularisation.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°07-11-2022 - Régularisations des subventions non transférables

Monsieur Pierre SUBSOL indique que la délibération a pour but de rectifier les subventions dites non transférables, qui auraient dû être enregistrées en subventions dites transférables, en référence aux biens subventionnés qui sont amortis dans l'actif.

Pour corriger le montant de 1 516 076,03€, qui correspond au montant total des subventions passées au 132 alors qu'elles auraient dû être passées au 131, il conviendra de régulariser les écritures qui sont détaillées.

Il précise que, concernant les reprises omises en raison de l'erreur d'imputation de ces subventions, imputées initialement à tort au 132, cette correction devra passer par une écriture d'ordre non budgétaire qui fait jouer le 1068, car la régularisation d'une comptabilisation antérieure erronée (sur exercice clos) ne doit pas impacter le résultat comptable de l'exercice au cours duquel la rectification est constatée.

Le Comité syndical approuve le dispositif de correction présenté, autorise le mouvement du compte 1068 autorise le comptable public à passer les écritures de régularisation.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°08-11-2022 - REP Huiles Minérales : contrat type CYCLEVIA

Monsieur Bernard TRIFFE rappelle le principe de responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») « les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à compter du 1er janvier 2022 ».

Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français, à titre professionnel, des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, sont, à compter du 1er janvier 2022, tenues de contribuer à la Gestion des Déchets issus de ces produits.

Elles peuvent transférer leurs obligations à un éco-organisme agréé.

L'agrément de l'Éco-organisme CYCLEVIA a été délivré par arrêté interministériel du 24 février 2022 pour une durée de 6 ans.

En pratique, l'Éco-organisme perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents Metteurs en marché.

Le conventionnement avec Cyclevia permet donc d'obtenir la gratuité pour la collecte des Huiles minérales au sein des déchèteries dont le coût moyen s'élève habituellement de 120 à 200 € par prestation.

La convention type proposée aux collectivités pour les Huiles minérales et synthétiques vise à organiser les relations entre l'Éco-organisme et la Collectivité dans le cadre de la Filière REP.

Il s'agit pour le SMD3, à l'image des autres filières REP déployées sur le territoire, de coordonner la mise en œuvre de la filière des Huiles minérales et synthétiques au sein d'un maximum de déchèteries.

Le Comité syndical approuve le principe de contractualisation entre le SMD3 et Cyclevia afin d'ajuster la filière Huiles Minérales existante sur le territoire au regard des critères imposés par la mise sous REP et le principe d'une coordination départementale de la filière Huiles Minérales couvrant le territoire du SMD3 et de ses syndicats adhérents. Le Comité syndical autorise le Président ou son représentant à signer la convention type, les annexes correspondantes et tous documents administratifs ou financiers liés au conventionnement départemental relatifs à la filière REP citée en objet sur la durée de l'agrément de Cyclevia.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°09-11-2022 - Filière Piles (Corepile) : signature avenant n°1 au contrat de collaboration (nouveau soutien incitatif)

Monsieur Bernard TRIFFE rappelle que le SMD3 est signataire d'une convention type avec l'éco-organisme COREPILE permettant la prise en charge gratuite de la collecte et du traitement des Piles et Accumulateurs inclus dans le périmètre de la filière REP (Responsabilité Elargie au Producteur) dédiée. La totalité des déchèteries publiques du territoire du SMD3 est concernée par le dispositif.

Corepile souhaite expérimenter la mise en place d'un soutien financier à la collecte pour les collectivités locales sous convention. La mise en place de ce soutien se fait sur une base de volontariat et est conditionnée à la signature d'un avenant par toute collectivité locale souhaitant en bénéficier.

Cet avenant prendra effet a minima au 1er janvier 2023 ou au 1er janvier de l'année de signature, pour une durée n'excédant pas le terme de la durée d'agrément actuel de Corepile, soit au 31 décembre 2024.

Le Comité syndical approuve le principe de signature de l'avenant à la convention COREPILE existante permettant la perception des soutiens financiers correspondants et autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention COREPILE et tous documents administratifs ou financiers liés à cette évolution du conventionnement départemental relatif à la filière REP citée en objet sur la durée de l'agrément de COREPILE.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°10-11-2022 - Acquisition du terrain/bâtiment de Sanilhac

Monsieur le Président rappelle que le SMD3 est locataire d'un local d'activité au sein d'un bâtiment cadastré n°126/125/156, d'une superficie de 1885m², sise Route de Sanilhac 24660 SANILHAC. Son acquisition a été proposée ainsi que celle des terrains attenants.

L'immeuble est susceptible d'être affecté utilement à un service public du SMD3 et il y a lieu de procéder à son achat, conformément aux négociations avec le propriétaire et suite à l'avis favorable du service des Domaines.

En réponse à Monsieur Jean-Pierre COLIN, Monsieur le Président confirme que le second locataire actuel du bâtiment, qui est une entreprise commerciale, sera maintenu dans les lieux et que le loyer perçu par le SMD3 permettra le remboursement des annuités d'emprunt.

Le Comité syndical décide de se porter acquéreur du local d'activité et des terrains situés route de Sanilhac 24660 SANILHAC appartenant à Monsieur Yvan HUOT, au prix de 1.050.000 € frais d'agence inclus, les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur, dit que l'acte de vente sera rédigé en la forme authentique par Maître Laëtitia HAUGUEL, notaire à Mussidan et autorise le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente du bien et toutes pièces y afférents.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°11-11-2022 - Convention partenariale et financière extension déchèterie de Trélissac

Monsieur Bernard TRIFFE rappelle que dans le cadre du plan de déploiement et de modernisation des déchèteries, le SMD3, le Grand Périgueux et les communes de Boulazac-Isle-Manoire et Trélissac souhaitent procéder à une extension et à une modernisation de la déchèterie de Trélissac, afin qu'elle puisse accueillir l'ensemble des usagers du secteur (fermeture à terme de la déchèterie de Boulazac).

Le 20 mai 2022, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) portant sur la vente de la parcelle AV6 a été réceptionnée en mairie de Trélissac.

Cette parcelle, attenante à la déchèterie, revêt un intérêt majeur pour permettre l'extension de la déchèterie.

Le président de la Communauté d'Agglomération ne peut subdéléguer son DPU au SMD3.

Par conséquent, il revient au Grand Périgueux d'acquérir par voie de préemption le bien pour ensuite le céder à titre onéreux au SMD3.

La présente délibération vise à autoriser le Président à signer une convention précisant les modalités financières de ce partenariat.

Le Comité syndical autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux dans le cadre du projet d'extension de la déchetterie de Trélissac, et autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°12-11-2022 - Autorisation de reproduction de dessins de l'agenda scolaire 2021-2022 avec les Editions Hachette

Monsieur Sylvain MARTY indique que les éditions Hachette livre international réalisent des publications d'ouvrages éducatifs à destination de l'Afrique francophone, et notamment une collection pour le primaire exclusivement diffusée au Gabon intitulée « Super-efficace » et éditée en français.

Ce manuel est destiné à des élèves de 3e année, l'équivalent de notre CE2.

Un des chapitres de ce manuel est consacré à la protection de l'environnement. C'est ainsi que les auteurs gabonais et français ont découvert l'agenda scolaire 2021/2022 du SMD3 « Mission infiltration : deux gouttes au cœur de l'enquête ». Les Editions Hachette ne souhaite pas publier la totalité de la bande dessinée mais seulement six cases extraites des pages 18 à 21 « Au fond de l'atlantique ».

Dans ce cadre, les Editions Hachette ont sollicité une autorisation de reproduction de ces dessins, avec un droit de reproduction établi à la somme de 360€ TTC.

La maquette du manuel devra être validée par le SMD3 avant publication par les Editions Hachette, et les Editions Hachette devront faire figurer dans le manuel la mention « SMD3, Agenda 2021-2022 ».

Il est nécessaire de signer une convention d'autorisation de reproduction.

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention d'autorisation de reproduction avec les Editions Hachette moyennant un droit de reproduction de 360€ TTC.

La délibération est adoptée (60 Voix Pour)

N°13-11-2022 - Passage du Budget en M4

Monsieur Pierre SUBSOL indique que le service d'élimination des déchets ménagers constitue un service industriel et commercial et qu'à ce titre, l'instruction comptable du budget doit être la norme M4.

Le budget du SMD3 n'est pas assujéti à la TVA mais il est appliqué un coefficient de déduction de TVA défini selon la clé de répartition calculée sur la partie de l'activité qui reste assujéti à la TVA.

Le Comité syndical adopte l'application de l'instruction comptable de la norme M4 au budget du SMD3 à compter du 1^{er} janvier 2023, le budget reste assujéti partiellement à la TVA selon le coefficient de déduction de TVA calculé chaque année, la constitution des provisions pour les coûts de la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes reste sous le régime budgétaire.

La délibération est adoptée (58 Voix Pour – 2 Voix Abstention)

N° 14-11-2022 - Tarifs REOMI applicables au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Président rappelle que la RI n'est pas une obligation mais une nécessité pour atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique visant la réduction des déchets enfouis. Un long processus de décision a été mis en place avec les élus : décision de principe en juillet 2018, nombreuses discussions et réunions avec les Présidents des communautés de communes, juin 2022 vote de la mise en place de la RI et aujourd'hui vote des tarifs.

Monsieur le Président fait état de l'important travail du Bureau d'études et de la mise en forme d'une grille tarifaire malgré un contexte économique difficile. La question de la tarification sociale reste à gérer et le Président demeure en contact avec les collectivités compétentes en matière sociale et avec l'Etat afin de faire modifier la loi.

Monsieur le Président présente les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2023 en fonction du type d'usager et du mode de collecte.

Monsieur Jean-Pierre CAZES indique que le maire de Bergerac lui a demandé de voter contre cette délibération puisqu'il n'a pas reçu le tableau comparatif entre PAV et PAP et que les prix présentés lui semblent trop élevés.

Monsieur le Président rappelle sa réunion avec le maire de Bergerac ce soir même et les résultats des différences de coûts entre les deux modes de collecte présentées par le Bureau d'études.

Monsieur Jean-Pierre CAZES rappelle qu'il est favorable à la RI.

Madame Hélène REYS indique qu'elle votera contre la délibération mais prend acte de l'impossibilité d'un retour en arrière. Elle fait part d'un souci de transparence et de méthode, un manque de débats et un état d'impréparation du SMD3. Elle rappelle l'important travail d'implantation qui demeure sur son territoire. Elle souhaite qu'une réponse soit apportée aux plus fragiles et fait état de la colère de certains usagers sans cautionner la violence qui s'exprime.

Monsieur le Président indique que des ajustements ont été opérés afin de répondre aux problématiques posées et que l'immense majorité des élus est satisfait de l'implantation des PAV.

Monsieur Jérôme PEYRAT rappelle que les incompréhensions sont liées à une méconnaissance du contexte économique et de l'augmentation de la TGAP. Il fait état de l'absence de choix historique en matière d'implantation d'un incinérateur en Dordogne.

Monsieur le Président indique que le sujet sera abordé en Comité en 2023.

Monsieur Michel DONNETTE rejoint les propos de Monsieur Jérôme PEYRAT et rappelle que le centre d'enfouissement est situé sur sa commune. Il rappelle qu'il était initialement favorable à la taxe et reconnaît le travail conséquent des élus afin d'arriver aujourd'hui à une redevance la moins injuste possible, même pour le porte à porte.

Monsieur Bernard TRIFFE félicite le Président du travail entrepris afin de mettre en place une tarification sociale. Il félicite également les membres du Bureau et du Comité pour leur investissement en faveur de la mise en place d'une grille tarifaire juste.

Madame Hélène REYS indique que la RI n'est pas le bon cadre et qu'elle alerte depuis deux ans sur le coût trop cher qu'elle représente pour les habitants et notamment pour les plus précaires. Elle rappelle qu'elle avait demandé la constitution d'une commission ouverte aux usagers.

Monsieur le Président rappelle les impacts de l'inflation sur les services du SMD3 et donc sur la grille tarifaire. Il se dit persuadé que la tarification sociale sera mise en place et appellent les parlementaires à se mobiliser sur la question.

En réponse à Madame Hélène REYS, Monsieur le Président rappelle que le choix des PAV permet des économies de fonctionnement contrairement au PAP.

Le Comité syndical approuve les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative applicables au 1^{er} janvier 2023.

[La délibération est adoptée \(39 Voix Pour – 4 Voix Contre – 7 Voix Abstention\)](#)

N°15-11-2022 - Tarifs des prestations spécifiques de service aux professionnels, administrations et associations pour les déchets non assimilés à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur Sylvain MARTY présente les tarifs pour les professionnels ou administrations utilisant le service des déchèteries en complément d'autres services de collecte du SMD3, les professionnels utilisant les services du SMD3 exclusivement en déchèterie, les professionnels ou administrations collectés en bacs individuels en collectes spécifiques, les professionnels ou administrations collectés en bornes privées.

Le Comité syndical approuve les tarifs des prestations spécifiques de service aux professionnels, administrations et associations pour les déchets non assimilés à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération est adoptée (43 Voix Pour – 0 Voix Contre – 7 Voix Abstention)**N°16-11-2022 - Marché 2022-007-AO Accord Cadre pluri-attributaires de prestations d'impression et service associés : Attribution**

Monsieur le Président indique qu'un accord cadre multi-attributaires a été lancé pour des prestations d'impression et services associés. Il est passé pour une durée initiale de douze mois reconductible trois fois douze mois (lots 1,2,3,4).

L'accord cadre est alloté comme suit :

- Lot 1 "Impression, façonnage et livraison de l'agenda scolaire"
- Lot 2 "Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type papier"
- Lot 3 "Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type adhésif"
- Lot 4 "Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type signalétique"

Cet accord cadre sera exécuté au moyen de marchés subséquents et dans la limite de :

Lot n°1 Montant maximum de commande *	120 000,00 € (H.T)	144.000,00 € (TTC)
Lot n°2 Montant maximum de commande*	220 000,00 € (H.T)	264.000,00 € (TTC)
Lot n°3 Montant maximum de commande*	100 000,00 € (H.T)	120.000,00 € (TTC)
Lot n°4 Montant maximum de commande*	120 000,00 € (H.T)	144.000,00 € (TTC)
Le montant maximum de commande total* s'élève à	560.000,00 € (HT)	672.000,00 € (TTC) (20% TVA)

(*sur la totalité de l'accord cadre)

Compte tenu du montant maximum de commande, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé sur le profil acheteur du SMD3, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Trente-neuf entreprises ont retiré un dossier de consultation.

Le 19 juillet 2022, 12 heures, date et heure limites de remise des offres, les entreprises suivantes avaient déposé une proposition :

Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
MAUGEIN IMPRIMEURS IMPRIMERIE CHIRAT	MAUGEIN IMPRIMEURS LA NOUVELLE IMPRIMERIE EVOLUPRINT	MAUGEIN IMPRIMEURS DUPLIGRAFIC OXYGRAVURE SARL ALIX EVOLUPRINT	MAUGEIN IMPRIMEURS LA NOUVELLE IMPRIMERIE DUPLIGRAFIC OXYGRAVURE SARL ALIX EVOLUPRINT

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres conformément aux critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation.

Les offres de la société EVOLUPRINT ont été jugées irrégulières, puisque cette société n'a pas déposé d'offre dématérialisée comme le prévoit la réglementation et n'a adressé que des échantillons.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, les élus de la commission d'appel d'offres, réunis le 09 novembre 2022, ont décidé d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 (Impression, façonnage et livraison de l'agenda scolaire)**

MAUGEIN IMPRIMEURS

IMPRIMERIE CHIRAT

- **Lot 2 (Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type papier)**

NOUVELLE IMPRIMERIE MODERNE

MAUGEIN IMPRIMEURS

LA NOUVELLE IMPRIMERIE

- **Lot 3 (Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type adhésif)**

MAUGEIN IMPRIMEURS

SARL ALIX

DUPLIGRAFIC

LA NOUVELLE IMPRIMERIE

OXYGRAVURE

- **Lot 4 (Impression, façonnage et livraison de supports de communication de type signalétique)**

SARL ALIX

DUPLIGRAFIC

LA NOUVELLE IMPRIMERIE

MAUGEIN IMPRIMEURS

OXYGRAVURE

Le Comité syndical autorise le Président à signer l'accord cadre M-2022-007-AO de prestations d'impression et services associés selon les conditions précitées.

[La délibération est adoptée \(58 Voix Pour\)](#)

N°17-11-2022 - Marché2022-044-AO Acquisition d'un compacteur de déchets pour l'ISDND d Saint Laurent des Hommes : Attribution

Monsieur le Président indique que dans le cadre du renouvellement du matériel, le SMD3 a lancé une consultation afin d'acquérir un compacteur à déchets pour le site de Saint Laurent des Hommes.

Ce contrat comprend :

- Une prestation éventuelle supplémentaire (PSE) « contrat d'entretien de type FULL SERVICE » (maintenance, dépannage, tous consommables (hors carburant))
- Une prestation éventuelle supplémentaire (PSE) « Offre de reprise compacteur de déchets en fin de contrat ».
- Compte tenu du montant prévisionnel du marché, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé sur le profil acheteur du SMD3, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Six entreprises ont retiré un dossier de consultation.

AR Prefecture

024-252405329-20221129-02A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

Le 27 septembre 2022, 12 heures, date et heure limites de remise des offres, seule la société BOMAG avait déposé une offre.

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse de sa candidature et de son offre conformément aux critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation.

Les élus de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le marché à la société BOMAG pour un montant prévisionnel de 691.365,00 € HT ou 829.638,00 € TTC (base détail quantitatif estimatif).
La durée de livraison du matériel est de 250 jours calendaires.

Le Comité syndical autorise le Président à signer l'accord cadre M-2022-044-AO d'acquisition d'un compacteur à déchets pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes selon les conditions précitées.

[La délibération est adoptée \(58 Voix Pour\)](#)

INFORMATIONS SUR LES MARCHES ATTRIBUES HORS COMITE SYNDICAL :

M-2022-028-PA : ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRES DE SECURISATION PAR GARDES CORPS DE HAUTS DE QUAI DE DECHETERIES

ATTRIBUTAIRES :

SGR MAINTENANCE 19360 MALEMORT

SEETECH 66350 TOULOUGES

ATEC SERVICES 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

Ces derniers seront systématiquement remis en concurrence au moyen de marché subséquent à chaque nouveau besoin.

Montant de commande total maximal est de 214.999,00 € HT.

La séance est levée à 17H15


Le Président du SMD3,
Pascal PROTANO

L'exposé des faits entendu,

AR Prefecture

024-252405329-20221129-02A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

<input checked="" type="radio"/> 46 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
--	------------------------------	----------------------------------

ADOpte Le Procès-verbal du comité syndical du mercredi 16 novembre 2022

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02a-11-2022

**OBJET : Création d'une Commission Consultative des Usagers du Service Public
des Déchets**

Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 23
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64	
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck VOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane VOTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-02112022-DE
Recu le 30/11/2022

	Helène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Objet : N°2a-11-2022 – Création d’une commission Consultative des Usagers du Service Public des Déchets

Monsieur le Président expose :

Considérant le changement du mode de collecte qui s’opère sur le périmètre de compétence collecte du SMD3 ;

Considérant, par délibération n°02-06-2022 du 14 juin2022, l’institution de la redevance incitative sur ce même périmètre au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que les producteurs de déchets deviennent des usagers du service public de gestion des déchets qu’ils soient particuliers, professionnels, associatifs ou encore administratifs ;

Considérant que le SMD3 se veut à l’écoute de tous les usagers qui ont recours à ses services que ce soit pour la collecte, les déchèteries, les animations, les outils de communication, etc.

Considérant que le SMD3 est dans une démarche de recherche et d’amélioration continue de la qualité de service, et d’une meilleure communication du syndicat auprès des acteurs incontournables du département ;

Il est proposé la création d’une Commission consultative portant sur les actions du SMD3 et plus précisément sur la collecte des déchets, la redevance incitative et la communication.

Cette instance permettrait de réunir et d’échanger avec les acteurs départementaux représentatifs des usagers du service public des déchets. Les échanges pourront porter entre autres sur la transmission d’informations sur le nouveau dispositif de financement du service public des déchets, de connaître leur ressenti utilisateur, de recueillir leur avis sur les supports de communication du SMD3 ou encore d’examiner les éventuelles améliorations techniques à apporter. Les rencontres se tiendront à minima deux fois par an.

L’exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivants :

16 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSENTION
---------	------------------------------	---------------------------------

DECIDE : la création d’une Commission Consultative des Usagers du Service Public des Déchets portant sur les actions du SMD3 et plus précisément sur la collecte des déchets, la redevance incitative et la communication.

DECIDE : d’ouvrir cette Commission Consultative aux acteurs départementaux représentatifs des usagers du service public des déchets.

CHARGE : le Président du SMD3 d’arrêter la liste des membres de la commission consultative en les répartissant dans 4 collèges :
-Elus,
-Habitants,
-Entreprises,
-Personnes Qualifiées.

L’autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03a-11--2022

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022		
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 21	Nombre de votants : 22	
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64		
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stephane MOTHIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stephane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-03A112022-DE
Recu le 30/11/2022

	<i>Didier PERIER</i>				
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé GARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMIENAUULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Beatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Mario-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, il est proposé au Comité Syndical les modifications suivantes

Monsieur le Président expose :

1. Poste de contrôleur de gestion

Cette délibération rappelle la création du poste à temps complet de Contrôleur de gestion, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} décembre 2022. La Direction s'appuie, dans ses prises de décisions, sur les analyses d'une cellule contrôle de gestion, en particulier dans l'analyse des coûts et dans l'élaboration de projections financières, dans un contexte d'évolution forte du périmètre d'intervention et des ressources financières de la structure.

2. Analyste- Gestionnaire base de données

Cette délibération rappelle la création du poste à temps complet d'Analyste- Gestionnaire de base de données. Ce poste est ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1^{er} décembre 2022. Ce poste vise à assurer les opérations de recueil et traitement des données afin de renseigner les indicateurs des processus, mais également à exploiter les informations recueillies par différents canaux qui visent à faciliter les prises de décisions par les managers. L'analyste-gestionnaire de données alimentera et gèrera la base de données SIG.

3- Adjoint au responsable d'antenne, secteur de Montpon-Mussidan,

Cette délibération vise à ouvrir le poste à temps complet d'Adjoint au responsable d de l'antenne de Montpon-Mussidan, en complément des missions existantes de responsable des déchetteries.

Ce poste permet l'accès au grade Technicien territorial. Parallèlement cette délibération vise à fermer le poste actuellement occupé au grade d'agent de maîtrise principal (poste ouvert au 26 décembre 2022) .

Les crédits nécessaires à ces créations d'emploi, ainsi que les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget syndical de 2022 aux chapitres prévus à cet effet.

Le Président propose la mise à jour du tableau des emplois permanents :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		43	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	5	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	0	35H
Adjoint administratif prpal 1^e cl.	C	11	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	8	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		307	

AR Prefecture

024-252405329-20221129-03A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

Ingénieur général		1	35H
Ingénieur en chef de classe exc	A	0	35H
Ingénieur principal	A	6	35H
Ingénieur territorial	A	3	35 H
Technicien principal 1e classe	A	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	7	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	B	17	35H
Agent de maîtrise	C	25	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	103	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	54	35H
Adjoint technique	C	72	35H
	C	1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		8	
Animateur principal 1 ^e classe	B	3	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation	C	3	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		359	
FILIERE TECHNIQUE		64	
Contractuel – ingénieur	A	2	35H
Contractuel – technicien	B	8	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	48	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		23	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	30H
Contractuel – adjoint administratif	C	6	35H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- rédacteur	B	1	35H
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H
FILIERE ANIMATION		1	
Contractuel – adjt anim prpal 2 ^e cl	C	1	35H
AGENTS CONTRACTUELS		88	
TOTAL AGENTS		447	

Le Président tient également à communiquer le nombre de contractuels employés en CDD de droit public et nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 29/11/2022

FILIERE TECHNIQUE		61	
Contractuel – technicien	B	6	35H
Contractuel – adjoint technique	C	55	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	
Contractuel – rédacteur	B	1	35H
Contractuel – adjoint administratif	C	13	35H
FILIERE ANIMATION		8	
Contractuel - animateur	C	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		83	
TOTAL GENERAL		530	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

44 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

Approuve : L'Ouverture des postes à temps complet de Contrôleur de gestion (au grade d'Attaché territorial), d'Analyste/Gestionnaire de données (au grade d'administratif ppal de 1ere classe) et l'accès au grade de Technicien territorial sur le poste responsable déchetteries/Adjoint au responsable d'antenne à compter du mois de décembre 2022.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le.....

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°04a-11-2022
OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 23	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64	
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTÉ</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-04A112022-DE
Recu le 30/11/2022

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé GARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Gregori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

AR Prefecture

024-252405329-20221129-04A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

Objet : N°04a-11-2022 – Débat d’Orientations Budgétaire 2023

Monsieur le Président expose :

Un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. La loi NOTRe du 7 août 2015 en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, un rapport d’orientations budgétaires, élaboré sous forme d’annexe à la délibération, revêt la forme d’un document qui rappelle la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

L’exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

48 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
----------------	-------------------------------------	---

PREND ACTE de la tenue du Débat d’Orientations Budgétaires pour 2023, conformément à l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE le rapport d’orientations budgétaires 2023 présenté.

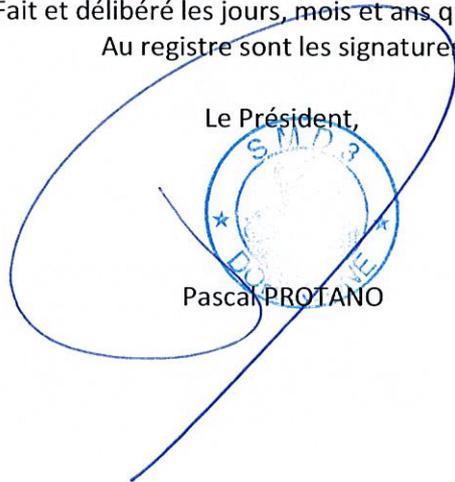
L’autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



AR Prefecture

024-252405329-20221129-04A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023



Sommaire

Cadre juridique du Rapport d’Orientations Budgétaires	3
1 Contexte d’évolution du Syndicat	5
2 Conjoncture économique.....	9
3 Présentation des arbitrages budgétaires 2023	10
4 Présentation de l’architecture budgétaire 2023	11
4.1 Présentation des dépenses par processus et services	12
5 Dépenses de personnel	29
6 Recettes de Fonctionnement	37
7 Présentation des opérations d’investissement 2023	38
8 Projet du Programme Pluriannuel des Investissements	39
9 Recettes d’Investissement	41
10 Analyse financière du Syndicat.....	41
10.1 Evolution des charges et des produits de gestion.....	41
10.2 Evolution de la capacité d’épargne du SMD3 et financement des investissements	41
11 Endettement du SMD3.....	41
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2022	41
11.2 Bilan de la dette.....	42
12 Bilan.....	44

Cadre juridique du Rapport d'orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LFPF) contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaire :

Le II de l'article 13 de la LFPF dispose :

« A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat

AR Prefecture

024-252405329-20221129-04A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2022 étaient les suivantes :

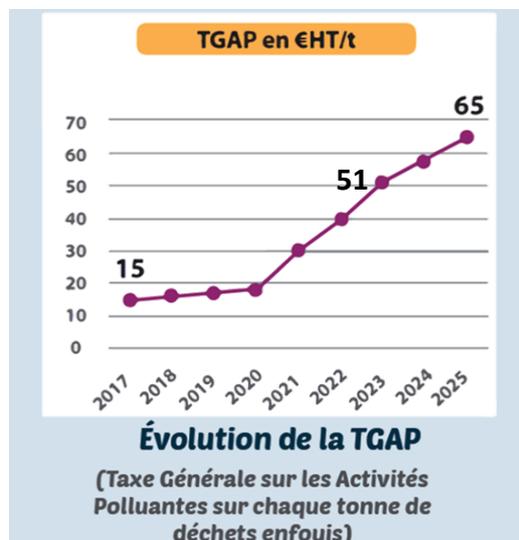
- ✓ L'achèvement des investissements débutés en 2020 ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) ;
- ✓ L'absorption du Smctom de Thiviers au 1^{er} janvier 2022

1 Contexte d'évolution du Syndicat

Depuis 1995, le SMD3 traite les déchets des périgourdins. Dès sa création, le mode de traitement des déchets non valorisables s'oriente vers l'enfouissement. Aujourd'hui, le SMD3 gère en régie une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) basé à Saint-Laurent des Hommes qui accueille les déchets résiduels et le contenu des bennes Tout Venant de déchèterie.

La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte de 2015 fixe des objectifs ambitieux pour les structures en charge de la gestion des déchets. Pour le SMD3, les objectifs attendus sont :

- Réduire de moitié les déchets enfouis entre 2010 et 2025
- Augmenter le pourcentage de valorisation pour atteindre 65% en 2025
- Agir sur les biodéchets



TGAP à 51 euros en 2023

L'augmentation de la TGAP - Taxe Générale des Activités Polluantes - se poursuit en 2023 avec une hausse de 11€ supplémentaire par rapport à 2022. Le montant s'élèvera à 51€ par tonne de déchets enfouis (40€ en 2022, 30€ en 2021 et 18€ en 2020).

A ce jour l'atterrissage est prévu à 65€ par tonne d'ici 2025.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES horizon 2025

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, renforcée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (février 2020) ainsi que par la loi Climat et Résilience (août 2021), et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3 appuyé de ses adhérents poursuit la stratégie définie en 2018. Au cours de l'année 2022, un point d'étape du schéma stratégique a été réalisé permettant, dès 2023 d'actualiser les orientations ainsi que la déclinaison des actions.



LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
DU SMD3 POUR
PRÉPARER 2025

Depuis de nombreuses années le SMD3, mène des actions volontaristes sur la réduction des déchets.

PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS – se poursuit

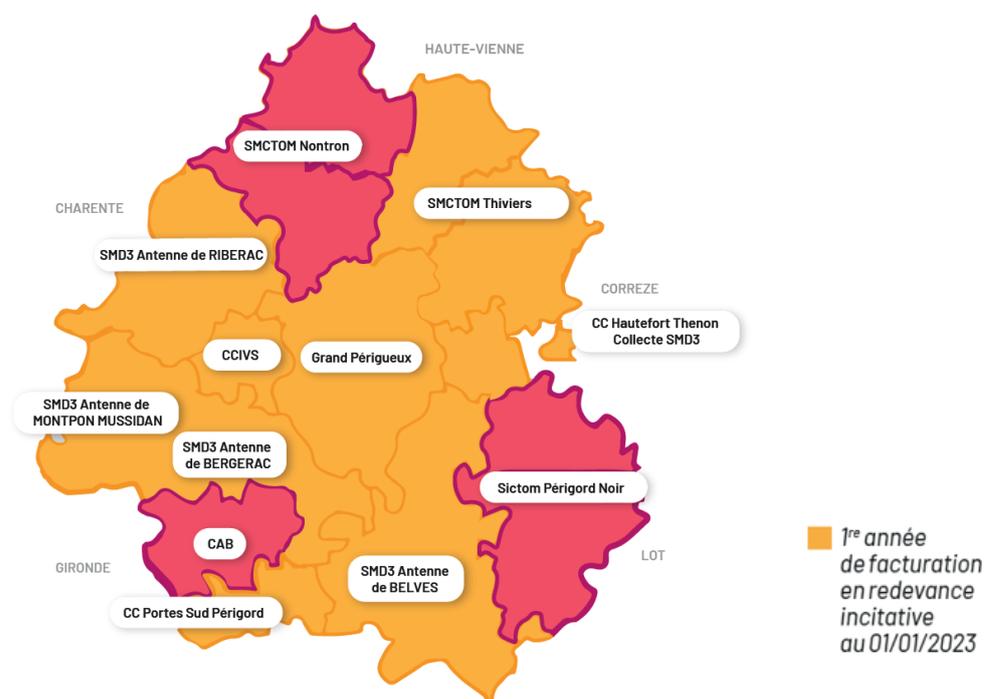
Au 1^{er} janvier 2024, une solution de gestion des biodéchets doit être proposée.

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme permettra à terme à chaque foyer de pouvoir bénéficier d'une solution de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements, collectivités en faisant la demande. Les moyens humains sont également revus pour répondre à cette attente provenant des habitants et des élus locaux.

REDEVANCE d'ENLEVEMENT d'ORDURES MENAGERES INCITATIVE – 2023 Passage effectif

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des secteurs de collecte est en phase « pédagogique » de la REOMI en apprentissage des outils de collecte (badge et borne) et gestion des déchets (amélioration du tri et compostage). Cette phase se finalise par une facture pédagogique transmise à chaque foyer l'informant des tarifs 2023.

À la suite des travaux préparatoires, des rencontres et des actions de communication, la Redevance Incitative sera effective au 1er janvier 2023 sur l'ensemble des communes dont le SMD3 à la compétence collecte.



carte de mise en œuvre effective de la REOMI

ETRE PRESENT AU COTE DES USAGERS

Les premiers effets de la mise en œuvre de la REOMI et des actions de communication se font déjà sentir sur la production des ordures ménagères avec une diminution de près de 30% sur les premiers territoires équipés et sensibilisés, couplée à une augmentation des recyclables.

Le SMD3 poursuivra ses actions de proximité en allant à la rencontre des usagers en proposant des animations notamment avec le camion en route vers le zéro déchet, des rencontres, des supports de document à chaque type de public.

AXE B

FAIRE ENCORE PROGRESSER LA VALORISATION

OPTIMISATION DE LA COLLECTE - se poursuit :

Le schéma de précollecte et de collecte se poursuit à l'échelle départementale avec le déploiement de points d'apports volontaires - PAV- sur les secteurs SMD3 et chez ses Adhérents. Le SMD3 a constitué une équipe dédiée qui gère, par secteur géographique, l'ensemble des étapes du projet : dimensionnement, propositions d'implantations, rencontres et validation avec les élus locaux, relations avec les services instructeurs et suivi des travaux jusqu'à réception.

Pour rappel, les stations de Points d'Apport Volontaires sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : Omr, DPS, Verre et Carton uniquement pour les aériennes. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte. Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements.

En 2023, le SMD3 s'attachera à vérifier et poursuivre les rencontres avec les élus afin d'apporter si besoin des améliorations au service. Une attention particulière sera apportée aux bornes en accessibilité renforcée.

OFFRIR UN SERVICE DE PROXIMITE avec la déchèterie mobile

Le SMD3 œuvre à une harmonisation du parc des déchèteries dans le but d'offrir un service de qualité aux usagers. En 2021, une nouvelle déchèterie a ouvert à Thenon dont la spécificité est d'être à plat.

En 2023, le service s'étoffe par la présence d'une déchèterie mobile qui se déplacera sur les communes de l'ouest du département offrant ainsi un service de proximité à des usagers éloignés des déchèteries « fixes ».

AXE C

SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS

ANTICIPER l'AVENIR des SITES

L'observatoire départemental des déchets, porté par le SMD3, met en lumière une augmentation significative de la part des recyclables emballages, papiers, journaux, magazines et verre. Le nouveau dispositif de collecte de proximité couplé à la communication et aux phases pédagogiques de la REOMI fait connaître ses premiers effets et confirme les tonnages attendus sur les centres de tri avec une augmentation de près de 15 000 tonnes d'ici 2025. A cet effet, un AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) a été choisi en 2022 pour accompagner le Syndicat dans son choix de créer un centre de tri départemental qui sera mis en service en 2025.

Des études vont être lancées sur le sujet du traitement des déchets résiduels et leur valorisation en vue de la fin d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Ménagers Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes et dès 2025 de la limitation du droit à enfouir des déchets à 61 000 tonnes par an.

AXE D

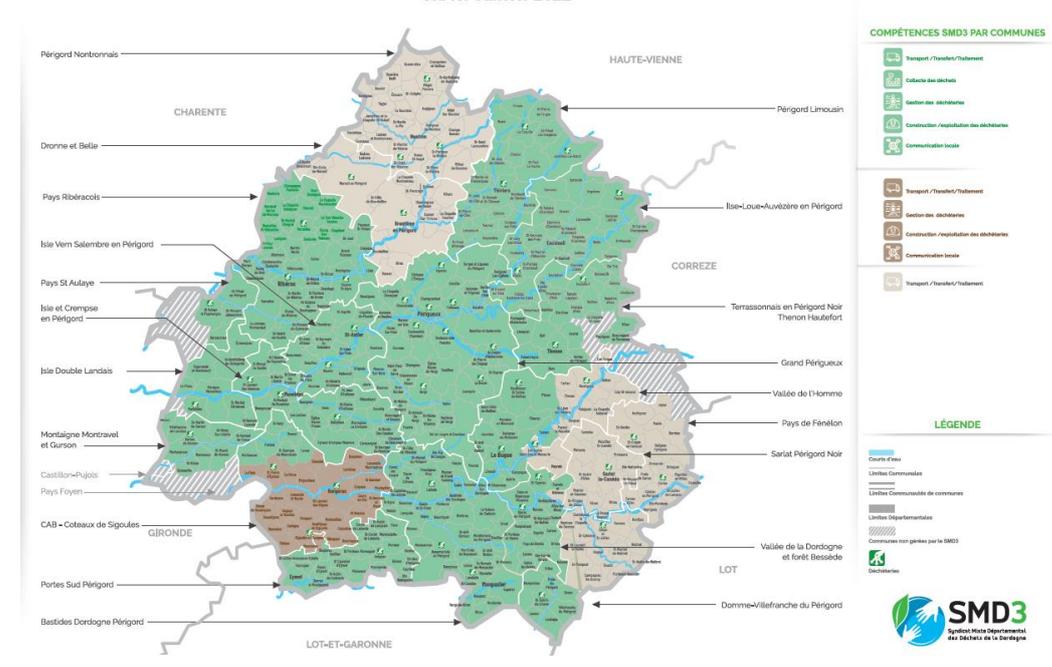
AJUSTER LA GOUVERNANCE AUX NOUVEAUX ENJEUX

PÉRIMETRE du SMD3 en évolution

Au 1^{er} janvier 2022, l'élargissement s'est poursuivi avec l'intégration du SMCTOM de Thiviers qui était en service mutualisé depuis le 1^{er} juillet 2019.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a délibéré en 2022 pour transférer la compétence « collecte des déchets » au SMD3 en 2023.

• LES COMPÉTENCES DU SMD3 AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL •
Au 1er Janvier 2022



S'ENGAGER DURABLEMENT => ISO 9001 et ISO 14001

Dans une démarche de relation de confiance avec les usagers, le SMD3 met tout en œuvre pour répondre à la satisfaction des usagers en déployant la certification ISO 9001. Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients, et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Cet engagement vient compléter celui de l'ISO 14001 dans lequel le SMD3 est engagé depuis 2006.

En 2023, parmi les différentes actions à mener, un baromètre de satisfaction va être réalisé permettant d'ajuster la réponse du SMD3 aux attentes des usagers dans le cadre de la démarche ISO 9001.

TERRITOIRE DECHETS CONNECTÉ

Le SMD3 poursuit, développe et sécurise son système informatique global permettant une gestion de l'ensemble des métiers déchets : géolocalisation des points d'apports volontaires, optimisation de la collecte, suivi et centralisation des tonnages, base de données des usagers et leur facturation ainsi que le suivi du patrimoine et sa maintenance.

2 Conjoncture économique

LA VALORISATION MATIERE : L'ENSEMBLE DU SECTEUR DU RECYCLAGE PROFITE D'UNE EMBELLIE

Les emballages ménagers et papiers issus du tri sélectif sont traités sur des centres de tri, ils sont séparés par matériau et conditionnés pour rejoindre ensuite les usines de recyclage. Ces matières à recycler sont vendues et donnent lieu à des recettes venant compenser une partie des coûts du tri (fibreuse, plastiques, etc.).

De même, les déchets collectés en déchèteries, pour certaines catégories de matériaux, sont revendus (ferraille, cartons, déchets verts, bois après préparation). Certaines filières font, quant à elles, l'objet d'un soutien par des Eco-organismes (le mobilier, les déchets électriques et électroniques, les lampes...).

Le monde du recyclage n'a pas été épargné par les crises sanitaires et économiques. Les matières premières sont au cœur des débats dans quasi tous les domaines.

Le rebond de l'activité a permis notamment de placer plus favorablement les fibreux, métaux et batteries en 2022 sur la base de valeurs de reprise historiquement hautes. L'évolution moyenne des prix de vente des matières premières recyclées s'inverse et il est fort probable que l'embellie que nous avons connue cette année ne se reconduise pas en 2023. L'horizon reste incertain et des turbulences sont à prévoir.

Le bois est toujours évacué en valeur négative mais compte tenu de l'offre et de la demande, les coûts de reprise sont plutôt en faveur du syndicat. Il convient de rester prudent puisque cette situation pourrait ne durer qu'un temps.

Les déchets verts (broyat, fine, compost) trouvent des débouchés en valeur positive auprès de professionnels ou de particuliers. L'équilibre entre coût de traitement et valeur de reprise n'est cependant toujours pas atteint.

REPRISE DU VERRE : UN EQUILIBRE FRAGILE

La quantité de verre recyclé a fortement augmenté ces dernières années. Cette croissance est due à la mise en place de la collecte sélective du verre d'emballages ménagers et de sa montée en puissance depuis plus de 15 ans. On comptabilise 14 800 tonnes en 2022 de matière entrante contre 14 381 en 2021 (à période égale soit de janvier à septembre).

Le prix de reprise du verre est fixé chaque trimestre. Le prix moyen de reprise du verre a été revalorisé à 22,09 € en 2022 contre 16,82 € en 2021.

La valeur de reprise a augmenté notamment en raison des difficultés d'approvisionnement liées aux tensions géopolitiques tandis que la fin de la pandémie en Europe sonnait le signal de la reprise.

Cette remontée des valeurs de rachat est cependant fragile compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale et d'une éventuelle récession à venir. La baisse de la consommation combinée à des coûts de l'énergie et donc des coûts de production qui s'envolent pourraient bien agiter cette filière en 2023.

3 Présentation des arbitrages budgétaires 2023

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2023 sont les suivants :

➤ **Passage en SPIC au 1^{er} janvier 2023**

Le passage en SPIC entraîne une augmentation des charges de personnel du fait de l'application de la convention collective des déchets et des taux de charges indexés sur le privé pour un montant de 770 K€.

Les différentes revalorisations réglementaires (point d'indice de la fonction publique, indice plancher, dispositif Garantie Indemnité Pouvoir d'Achat ...) entraîne également un surcoût de 1 M€.

➤ **Augmentation de la TGAP**

Afin que les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte soient respectés, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, à laquelle le SMD3 est soumis du fait de l'enfouissement de ses déchets sur les sites de St Laurent des Hommes et de Milhac, subit une augmentation constante jusqu'en 2025. Pour la seule année 2023, le coût d'enfouissement supplémentaire avoisine les 1 M€.

➤ **Augmentation des coûts liés aux énergies**

Le budget 2023 est fortement impacté par l'augmentation des coûts des énergies. Les dépenses d'électricité augmentent de 45% en 2023 pour un montant total de 926 K€, celles des carburant ont augmenté de 1 M€ en 2022 et progressent encore de 12% en 2023 soit une augmentation de 470 K€, les aides de l'Etat (0,30 €/litre) et de Total (0,20 €/litre) sur le litre de gazole prenant fin en 2022.

➤ **Réalisation des investissements**

Le Programme Pluriannuel des investissements présenté dans le présent rapport tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la REOMI sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2025.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

1. Travaux prioritaires
2. Travaux importants
3. Amélioration
4. Renouvellements matériels
5. Récurrent / entretien

4 Présentation de l'architecture budgétaire 2023

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

➤ **PROCESSUS :**

1. Collecte usagers
2. Collecte déchèteries
3. Transfert
4. Transport
5. Tri
6. Traitement
7. Support / Pilotage

➤ **ANTENNES :**

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle

4.1 Présentation des dépenses par processus et services

1. Collecte Usagers

Axes développés en 2023 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport Volontaires (PAV)
- Equipements des Professionnels

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Usagers s'élèvent à 12 084 728 euros dont 5 162 442 euros de charges à caractère général et 6 919 986 euros de charges de personnel.

Les principaux postes des dépenses que l'on retrouve sur chaque antenne concernent :

- le carburant (Bergerac 251 K€, Belvès 609 K€, Montpon 376 K€, Périgueux 660 K€, Ribérac 296K€, Thiviers 467 K€) ;
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, de maintenance des bennes robotisées Nord Engineering, d'entretien et réparations des camions de ramassage des déchets (Bergerac 116 K€, Belvès 200 K€, Montpon 134 K€, Périgueux 291 K€, Ribérac 100 K€, Thiviers 182 K€) ;

- les frais de télécommunications liés aux abonnements des sondes, contrôles d'accès, tablettes et système HORUS nécessaires à la planification des tournées de collecte en PAV (Bergerac 42 K€, Belvès 59 K€, Montpon 53 K€, Périgueux 35 K€, Ribérac 44 K€, Thiviers 30 K€) ;
- les prestations de lavage des bornes qui seront plus fréquentes en période estivale notamment sur le Grand Périgueux (300 K€) ;
- les prestations de collecte du verre sur le secteur de la CAB, des déchets verts, du carton, des encombrants sur le secteur du Grand Périgueux pour 259 K€ ;
- la fourniture de sacs jaunes sur les secteurs de la CAB (90 K€) et du Grand Périgueux (150 K€) ;
- les frais de formation des agents (60 K€)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus Collecte Usagers représentent 7 187 378 euros soit 24% du budget d'investissement. Le déploiement des bornes en points d'apport volontaire se poursuit sur le département.

Il est proposé de poursuivre le renouvellement de la flotte des camions notamment sur Périgueux avec l'arrivée de deux camions de lavage et d'un camion NE pour le ramassage des déchets en PAV. Il est également proposé l'acquisition de deux véhicules de propreté pour Périgueux et Montpon, pour assurer le ramassage des dépôts sauvages.

Afin d'assurer en régie la maintenance de son parc de véhicules poids lourds, il est proposé de créer un atelier de mécanique en aménageant le hangar situé contre la nouvelle antenne de Bergerac et de l'équiper de tout le matériel nécessaire pour un montant total de 750 K€ (600 K€ de travaux et 150 K€ de matériel). Cet aménagement permettra de diminuer les dépenses d'entretien et de réparations du matériel roulant pour les antennes de Bergerac et de Belvès, qui s'élève aujourd'hui à 238 K€.

➤ Antenne de Bergerac

Peu d'investissement prévu car le secteur est prêt pour la redevance incitative. Une enveloppe est prévue pour un réassort de contrôle d'accès en cas de vandalisme (20 K€).

➤ Antenne de Belvès

Hormis la commune de Lalinde, le secteur est déjà équipé pour la redevance incitative. Il est ainsi prévu 140 K€ de matériel dont 20 K€ pour remplacer les contrôles d'accès en cas de vandalisme.

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, le montant proposé est de 50 K€.

➤ Antenne de Montpon Mussidan

Les investissements 2023 permettront de renforcer / ajuster certains points de collecte en fonction des données de collecte en 2022 mais également des analyses de données qui devront être réalisées après le passage à la Redevance Incitative. En effet il est fort probable que nous constatons en 2023, une amélioration significative des gestes de tri des usagers demandant parfois des augmentations de volume utile sur les flux de tri malgré des performances déjà très élevées. Il est également prévu le renouvellement d'un camion de propreté compte tenu d'une sollicitation forte (nombreuses incivilités constatées en pied de conteneurs).

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, le montant proposé est de 102 K€.

➤ Antenne de Périgueux

Les investissements de l'antenne seront marqués en 2023 par la poursuite des installations des bornes enterrées sur la ville de Périgueux. Il est proposé d'inscrire 500 K€ pour l'acquisition de bornes et 370K€ pour l'acquisition d'un camion de collecte. Les travaux de génie civil sont estimés à 1 450 K€ et seront financés pour 50% par la Ville de Périgueux.

Il est prévu de renforcer quelques points dans certaines communes qui prendront également à leur charge 50% des travaux de génie civil.

Deux véhicules de lavage poids lourd viendront compléter la flotte pour un montant de 950 K€, afin de laver plus souvent les bornes et arrêter le marché de prestation qui était d'un montant annuel de 300K€. Un véhicule de propreté (50 K€) est également proposé pour assurer le ramassage des dépôts sauvages.

➤ Antenne de Ribérac

La quasi-totalité des PAV sur le secteur de Ribérac devrait être installés pour le début de l'année 2023. Cependant, il est proposé d'inscrire 168 K€ correspondant à l'acquisition et l'installation de bornes aériennes et semi-enterrées, de contrôles d'accès supplémentaires pour pallier les actes de vandalisme.

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, le montant proposé est de 50 K€.

➤ Antenne de Thiviers

Le déploiement des bornes en PAV s'achève sur la Communauté de Communes de Périgord Limousin. Pour le 1^{er} trimestre 2023 se terminera la mise en place des PAV sur le secteur de Thenon. Il est également envisagé l'achat de nouvelles colonnes en DPS, verre et carton pour renforcer certains PAV existants. Il restera à équiper les professionnels sur l'ensemble de notre territoire. Le montant de ces investissements s'élève à 886 K€. Il est fort probable qu'il y ait des investissements supplémentaires pour pallier les actes de vandalismes qui se multiplient ces dernières semaines. (matériels NE, sondes, contrôles d'accès, etc...).

Il est proposé la modification de plateformes de Points d'Apports Volontaires et la mise en place d'une accessibilité PMR dans toutes les communes, il est en outre nécessaire d'élargir les plateformes pour accueillir les bornes pour le tri du verre et du carton (450 K€).

2. Collecte Déchèterie

Axes développés en 2022 :

- Mise aux normes des déchèteries tous secteurs
- Acquisition d'une déchèterie mobile 2022/2023
- Acquisition du terrain bâti jouxtant la déchèterie de Trélissac
- Maintien des valoristes sur les déchèteries

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Déchèteries s'élève à 7 529 450 euros dont 4 514 396 euros de charges à caractère général et 3 015 054 euros de charges de personnel.

- Les principales charges sont liées à l'évacuation des bennes de déchèteries, aux prestations de collecte et traitement des encombrants, des déchets verts, des cartons et autres matières (Bergerac 1 019 K€, Belvès 546 K€, Montpon 98 K€, Périgueux 178 K€, Ribérac 11 K€, Thiviers 306 K€).
- la fourniture de pièces détachées, de pneus, d'entretien et réparations des polybennes (Bergerac 9 K€, Belvès 48 K€, Montpon 64 K€, Périgueux 41 K€, Ribérac 24 K€, Thiviers 76 K€)
- Le carburant reste un poste élevé de dépenses dans la gestion des bas de quai en régie pour 675 K€ (Bergerac 7 K€, Belvès 73 K€, Montpon 95 K€, Périgueux 282 K€, Ribérac 71 K€, Thiviers 146 K€).
- Afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis (Flux Non Valorisable), il est proposé de poursuivre le partenariat avec les structures d'Economie Sociale et Solidaire pour la mise à disposition d'agents valoristes au sein des déchèteries du SMD3 les plus fréquentées pour un coût global de 566 K€ (Bergerac 102 K€, Belvès 46 K€, Montpon 99 K€, Périgueux 246 K€, Ribérac 17 K€, Thiviers 56 K€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le processus Déchèterie s'élèvent à 1 652 330 euros liées principalement aux mises aux normes des déchèteries, à l'acquisition d'une déchèterie mobile et d'un terrain.

➤ **Antenne de Bergerac**

La mise aux normes réglementaires de la déchèterie de Sigoulès, suite aux prescriptions de la DREAL au titre des ICPE (défense incendie, rejets des eaux...) s'élève à 80 K€.

Il est proposé de remplacer deux bennes de gravats (13 K€), la mise en place de la climatisation des locaux sociaux et de vitrines d'affichage (5 K€).

➤ **Antenne de Belvès**

Afin d'améliorer le service, il est proposé le renouvellement d'une remorque pour polybenne pour 50K€, l'acquisition de bennes (35m3) pour 18 K€, de petits équipements pour renforcer les protections de quai pour 6 K€.

Dans le cadre de la mise aux normes réglementaires suite aux prescriptions DREAL au titre des ICPE (Défense incendie, Rejets eaux...), il est proposé de mettre à niveau les déchèteries de Rouffignac et Beaumont pour un montant total de 160 K€.

Afin de protéger les usagers et les utilisateurs des déchèteries du secteur, il est proposé de mettre aux normes les garde-corps pour un montant total de 135 K€.

➤ **Antenne de Montpon**

Les dépenses prévues sont liées directement au bon fonctionnement des déchèteries avec l'achat de bennes et caissons pour 31 K€. Afin de fluidifier la circulation des usagers et de réguler le trafic, il est proposé de mettre en place une barrière de sortie sur les déchèteries de Neuvic et de Saint Astier pour un montant total de 40 K€.

➤ **Antenne de Périgueux**

Dans le cadre de la mise aux normes ICPE des installations et afin d'améliorer les conditions de dépose et de broyage des déchets verts, il est proposé de réaliser une plateforme de stockage et de broyage de déchets verts sur la déchèterie de Breuilh pour un montant total de 176 K€.

Le renouvellement de bennes est prévu pour 20 K€, il est proposé en outre d'acquérir une armoire DMS pour les déchèteries d'Agonac et de la Douze (25 K€), de mettre aux normes les cuves à huile (nettoyage et dégazage) pour 130 K€.

Il est proposé l'acquisition du terrain bâti avec bail commercial jouxtant la déchèterie de Trélissac, préempté par la CA du Grand Périgueux en vue d'agrandir la déchèterie de Trélissac, pour un montant de 320 K€. Le loyer annuel avoisine les 32 K€.

➤ [Antenne de Ribérac](#)

Il est proposé d'acquérir trois caissons pour 35 K€.

➤ [Antenne de Thiviers](#)

Les investissements prévus sont essentiellement liés au remplacement de caissons de déchèteries qui se trouvent dans un état de vétusté avancé pour un montant de 64 K€.

➤ [Antenne départementale](#)

Dans le cadre de la modernisation du service de déchèteries (action B-4-1 du schémas stratégique), il est proposé de faire l'acquisition d'une unité de déchèterie mobile qui circulerait sur un secteur test pour un montant total de 319 K€.

3. Transfert

Axes développés en 2023 :

- Mise aux normes de la plateforme bois déchets verts du centre de transfert de Bergerac
- Acquisition d'un chariot télescopique 4T pour le centre de transfert de Bergerac
- Poursuite des travaux de construction du nouveau centre de transfert secteur de Belvès
- Acquisition d'une chargeuse pour le centre de transfert de Belvès

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transfert s'élève à 1 913 738 euros dont 1 236 938 euros de charges à caractère général et 674 600 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général relèvent des frais de transport et traitement du bois et déchets verts, refus de criblage (382 K€), maintenance, entretien et réparations des matériels et équipements (349 K€), carburant (107 K€), énergies (98 K€), des analyses obligatoires (122 K€) et autres fournitures (132 K€), entretien des espaces verts (37 K€), les frais de formation (4 K€)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 3 713 650 euros soit 12% du budget d'investissement.

➤ Antenne de Bergerac

Il est nécessaire de mettre aux normes ICPE la plateforme de bois et déchets verts située sur le centre de transfert de Bergerac, le montant proposé est de 300 K€.

Il est en outre proposé l'acquisition d'un chariot télescopique 4T pour 141 K€ et la mise en place d'un système d'arrosage lors du broyage par temps sec (plainte du voisinage liée à la poussière) pour un montant de 8 K€.

➤ Antenne de Belvès

- Poursuite de la construction du centre de transfert de BELVES (en remplacement de celui de Cussac).

Dans le cadre de la modernisation de ses centres de transferts, le SMD3 a progressivement modifié tous ses centres pour passer en transport par remorque à Fond Mouvant Alternatif. Pour cela il était nécessaire de moderniser le site de Cussac, cependant la proximité de la grotte de CUSSAC ne permet pas de créer le moindre aménagement sur ce site. De ce fait, le SMD3 a trouvé un nouveau site pour l'implantation de ce centre sur la commune Saint Pardoux et Vielvic (proche de Belvès).

Cette opération, lancée en 2020, est budgétisée pour 2023 à hauteur de 2 887 K€ (travaux 2 657 K€ et frais d'études 230 K€).

Il est également proposé l'acquisition d'une chargeuse pour 235 K€ et la mise en place d'une cuve à carburant pour 80 K€.

➤ Antenne de Thiviers

Il est proposé 30 K€ pour mettre aux normes la plateforme bois ICPE.

4. Transport

Axes développés en 2022 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transport s'élève à 2 133 469 euros dont 892 958 euros de charges à caractère général et 1 240 511 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général sont le carburant (517 K€), les réparations et maintenance de véhicules (106 K€), le transport des déchets résiduels vers Milhac (217 K€), l'abonnement aux logiciels de géolocalisation (33 K€), et les frais de formation (18 K€)

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 1 379 400 euros.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, il est proposé l'acquisition de 6 FMA et 1 SPL pour le nouveau centre de Belvès (668 K€), 2 FMA pour celui de Montpon (190 K€), 2 polybennes pour la gestion des refus de tri en régie (400 K€) et 1 SPL mulet pour le transport au niveau départemental (106 K€).

5. Tri

Axes développés en 2022 :

- Création d'un centre de tri unique à la Rampinsolle à l'étude avec un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

➤ Centre de tri de MARCILLAC

Dépenses de fonctionnement

Le centre de tri de Marcillac a connu une hausse continue des apports de déchets propres et secs ces deux dernières années (liés au déploiement des PAV, à l'augmentation des apports du SYTTOM 19, à l'accueil des DPS du secteur de Thiviers notamment...)

Le tonnage annuel prévisionnel en 2023 est estimé à 12 700 tonnes (1050 tonnes par mois).

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement du site est estimé en 2023 à 3 815 K€ dont 2 414 K€ de charges de personnel, 130 K€ de frais fixes, 961 K€ de transport et traitement des refus de tri, 310 K€ d'entretien, de réparations et de maintenance du matériel et des bâtiments.

En recettes, il est prévu de refacturer le SYTTOM (transport DPS/refus et traitement refus) à hauteur de 573 K€ (équivalent 3000 tonnes entrantes).

La revente globale des matières issue du tri des DPS est estimée à environ 450 K€.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le centre de tri s'élèvent à 165 000 euros.

Ce budget correspond à l'acquisition d'un stock des tapis de convoyeurs, de pièces de rechange, d'une bascule process, de caméras thermiques portatives, d'une clôture « anti-envol » et de mobilier de bureau.

➤ Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

Dépenses de fonctionnement

Le coût d'exploitation du centre de tri de la Rampinsolle, suite aux travaux d'amélioration du site a été calculé sur une base de 26 266 tonnes par an, soit un coût de 4 315 K€

Le budget concernant les refus de tri s'élève à 746 K€.

Les autres lignes de dépenses (fonctionnement du site : électricité, contrats de maintenance...) sont estimées à 237 K€.

Les recettes liées à la revente de matières sont estimées à 3 995 K€.

Dépenses d'investissement

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la RI à l'échelle départementale, il est nécessaire d'augmenter les capacités de tri des déchets valorisables et pour cela il a été décidé en 2022 la création d'un centre de tri départemental pouvant accueillir tous les DPS de la Dordogne, le montant total de l'opération pour 2023 est de 1 570 K€ (dont 30 K€ d'études de sol et de nettoyage du terrain).

6. Traitement

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Traitement s'élève à 8 915 536 euros dont 7 840 297 euros de charges à caractère général et 368 221 euros de charges de personnel.

Le budget de fonctionnement de l'antenne pour la part traitement (enfouissement) reste stable par rapport à 2022 hors impôts et taxes. Comme le prévoit la loi de finance, la TGAP liée à l'enfouissement (Taxe Globale des activités Polluantes) augmente de 11€ la tonne (soit 51 € la tonne enfouie pour 2023). Cette augmentation représente une enveloppe de 825 000€ pour le SMD3 portant le montant de la TGAP à 3 825 K€. L'ensemble des taxes (TGAP – participation à la tonne enfouie pour les communes limitrophes...) représente à elle seule 80% du budget traitement de l'ISD (hors frais de personnel – 368 K€) pour un montant de 3 941 K€. L'autre poste pesant dans le budget sont les dépenses liées directement à l'exploitation des casiers et de la STEP (évacuation des lixiviats, traitement en interne des lixiviats, entretien de la STEP...).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 478 445 euros.

Le budget d'investissement 2023 reste important. En effet les travaux de construction de casier du secteur E continueront et s'achèveront en 2023. En parallèle, la construction des casiers F3/F4 et potentiellement F5/F6 débiteront. En parallèle de la construction des casiers, d'autres projets verront le jour dans un souci d'amélioration et de sécurisation continue du site et des équipements :

- Mise en place d'une boucle d'eau chaude et d'un évaporateur afin de récupérer la chaleur fatale du moteur permettant de réaliser des économies notamment sur l'achat des pellets

- et d'augmenter les recettes liées à la valorisation du Biogaz. Cette nouvelle installation s'inscrit dans une démarche environnementale et de maîtrise des coûts : 445 K€
- Achat de canon d'irrigation dans le cadre de la prévention des incendies au niveau des casiers : 15 K€
 - Achat de matériel pour la STEP : 53 K€
 - Achat d'un nouveau compacteur à déchet : 545 K€
 - Dans le cadre du renouvellement des installations, Il est nécessaire de remplacer le pont-bascule existant du site qui est en fin de vie et de le mettre hors sol afin de faciliter l'entretien des capteurs de pesage pour un montant de 140 K€
 - Pour l'ISDI St Crépin et Carluçet, il s'avère nécessaire de reprendre des voiries endommagées sur cette installation pour un montant de 40 K€.

7. Support / Pilotage

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Support / Pilotage s'élève à 27 509 262 euros dont 4 356 971 euros de charges à caractère général et 8 433 935 euros de charges de personnel.

Dans un contexte économique difficile et dans l'objectif d'optimiser ses procédures et réduire ses dépenses, le SMD3 poursuit la centralisation de certaines dépenses au sein de services centraux : ont ainsi été créés les services de Maintenance du Patrimoine et de Maintenance du Matériel Roulant.

Un nouveau service a vu le jour avec la mise en place de la redevance incitative : le service Verbalisation et gestion des dépôts sauvages.

➤ Service Usagers

L'envoi de la première facture pédagogique en juin 2022 à près de 130 000 usagers a permis de consolider en partie la base de données et de la fiabiliser. Il reste toutefois des usagers du périmètre REOMI 2023 encore non enregistrés, ou dont les données ne sont pas à jour.

L'envoi de la 2^{ème} facture pédagogique programmée en décembre 2022 va permettre d'améliorer ce processus, qui devra être renforcé par un travail avec les communes afin de compléter la base et corriger les adresses, notamment en secteur rural où des communes ont entrepris une démarche d'adressage récente.

L'augmentation du nombre d'usagers enregistrés auprès du SMD3 (174 000 à fin octobre), l'information sur les tarifs délibérés en novembre 2022, la facturation réelle programmée à l'issue du 1^{er} trimestre 2023 sont autant de facteurs qui contribuent à une augmentation du nombre d'interactions avec les usagers, impliquant un renforcement du service (8 renforts recrutés en septembre 2022) afin de répondre aux exigences de qualité de service, en lien avec notre démarche d'amélioration de la qualité et la certification ISO9001. La gestion des pics d'appels entrants reste cependant problématique et le SMD3 étudie la possibilité d'externaliser le débordement afin d'améliorer la capacité de prise en charge des demandes des usagers.

Le déploiement des points d'apport volontaire tout au long de l'année a généré une augmentation de 50% du nombre de professionnels qui ont été équipés de bornes à usage privatif. Cette progression devrait ralentir sur 2023 et permettre au Service Commercial de renforcer le suivi technique et commercial afin de se focaliser davantage sur l'amélioration de la qualité de service parfois dégradée en 2022.

Le volet « tourisme itinérant » a été marqué cette année par le déploiement d'une application mobile pour le moment sur un secteur test (secteur de collecte de l'antenne de Belvès) permettant aux utilisateurs d'ouvrir les bornes ordures ménagères au moyen de leur smartphone. Ce système sera étendu à d'autres secteurs en 2023, et élargi aux résidents périgourdiens.

Le volet « personnes en perte d'autonomie » est une préoccupation majeure du SMD3 et la coopération déjà mise en place avec certaines Communautés de Communes, ainsi que des CIAS et autres organismes d'aide à domicile a permis d'apporter une solution satisfaisante à plusieurs centaines d'usagers ne pouvant se déplacer sur les points d'apport volontaire. Le Direction Commerciale et Relation Usagers va poursuivre ce travail afin d'étendre le dispositif. Le service promouvra par ailleurs le système de don d'ouvertures pour les foyers produisant des protections hygiéniques et recueillera les adhésions des usagers.

Travailler sous l'angle de l'intelligence territoriale, agir en « connaissance de territoire » au regard de la diversité du Périgord, implique le renforcement de la proximité avec l'utilisateur et les élus locaux. C'est pourquoi les agents du Service Usagers, avec le support du réseau d'animateurs du SMD3, a commencé en 2022 à aller à la rencontre des usagers sur une sélection de communes. Ce travail sera poursuivi en 2023 et complété par des permanences locales ciblées. De plus, le Service Usagers vient de recruter en cette fin d'année une chargée de mission Habitat Collectif afin d'approfondir le travail entamé avec les bailleurs sociaux, les syndicats de copropriétés et plus largement les gestionnaires de logements collectifs. Son action vise à la fois à s'assurer d'un mode de fonctionnement permettant que chaque occupant soit en capacité d'utiliser les outils de pré-collecte, et à mettre en place des actions de communication afin d'informer et sensibiliser les résidents à un comportement écoresponsable vis-à-vis de la gestion des déchets.

Enfin des enquêtes de satisfaction initiées en milieu d'année et visant à recueillir « la voix de l'utilisateur » sont maintenues en 2023 afin de mieux prendre en compte les attentes et doléances des administrés.

Dépenses de fonctionnement

Le principal poste de dépense de fonctionnement concerne les charges de personnel avec un effectif qui devrait se fixer à environ 30 personnes en janvier 2023. Cet effectif inclut le Service Commercial.

Les autres postes de dépenses importants sont ceux relatifs à :

- La location du logiciel Tradim nécessaire à la gestion de la relation usagers et à la facturation de la redevance incitative (80 K€)
- Les frais liés à la gestion du courrier et notamment les frais d'affranchissement, pour environ 83 K€
- L'achat de badges d'accès aux bornes ordures ménagères et aux déchèteries (50 K€)
- Les coûts d'envoi des SMS et campagnes d'emailing (24 K€)

➤ Service Communication

Le budget du service communication s'élève à 346 K€ pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement se montant à 344 K€ et les dépenses d'investissement à 90 K€.

Pour la première année, les dépenses liées aux actions d'animation sur le terrain sont désormais inscrites séparément dans un budget dédié.

Dépenses de fonctionnement

- Mise en place de la redevance incitative et déploiement technique pour le grand public, les professionnels et les collectivités : le développement des campagnes de communication nécessite des outils adaptés et diversifiés. Ainsi les éléments de communication prendront forme aux moyens d'affichage, adhésifs, flyers, guides REOMI, guides thématiques, formation des élus et des agents municipaux, calendriers de collecte, réglottes tri, opérations d'informations de proximité (porte à porte...) (261 K€)
 - Campagnes publicitaires (40 K€)
 - Maintien des actions en lien avec le jeune public et les établissements scolaires : le magazine « les nouveaux z'héros » (5 K€) et l'agenda scolaire (39 K€) seront transmis au public scolaire avec une dimension renforcée au titre des consignes de tri et du développement durable.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'équipement des sites en panneaux d'information avec la refonte progressive d'une signalétique des déchèteries du SMD3 homogénéisée (Panneaux d'entrée avec plan, panneaux filières ...) pour un montant de 90 K€.

- Service Animation

Le service Animation proposera des formations aux élus locaux, aussi bien sur l'ISDND qu'en mairie en fonction des demandes particulières. Des animations seront également dispensées avec le Camion 0 Déchet dans le cadre des marchés ou événements municipaux. La proximité du service auprès de la population sera assurée de même au titre d'une action d'informations en porte à porte.

- Service Informatique

Le budget informatique 2023 est en régression de 13% par rapport à celui de l'année dernière, soit 1,646 M€ dont 55% de fonctionnement.

Il est pour l'essentiel orienté vers le maintien en état optimal du système d'information, la sécurisation et la sûreté des dispositifs informatiques, la vulgarisation de la culture numérique et la poursuite de projets de développement applicatifs passerelle et autres.

- Modernisation de l'infrastructure et renouvellement matériels (150 K€)
 - Modernisation du centre d'appels, maintien du dispositif (25 K€)
 - Renouvellement et extension du parc matériel (65 K€)
 - Réseaux et maintenance de l'interconnexion (60 K€)
- Equipements spécifiques à la collecte digitalisation des pratiques (330 K€)

Le processus collecte, avec le passage à la redevance incitative a modernisé ses pratiques en digitalisant ses outils. Ceci se traduit par une location mobilière de matériels communiquant et frais d'abonnement qui s'élevèrent à 280 K€.

Dans le même temps, afin de faciliter le transfert d'informations entre systèmes, une enveloppe de 50 K€ est dégagée pour les développements spécifiques pour les applications métiers liées à la collecte.

➤ Urbanisation du SI et Intranet (250 K€)

Le SMD3 s'est doté d'un logiciel GMAO (Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur) qui permet de gérer le patrimoine, les demandes d'interventions en lien avec celui-ci et d'interagir avec les finances. Les différents paramétrages, développement de passerelles sont budgétés à hauteur de 93K€.

L'intranet, rentré dans sa phase d'exploitation, se voit doté d'une enveloppe de 70 K€ afin de poursuivre les développements spécifiques restant.

La mise en place d'un système d'information géographique avec pour objectif la cartographie de nos actifs s'élève à 35 K€.

Le SIRH, avec un second logiciel de paie nous coutera environ 52 K€.

➤ Sécurisation des biens et sites (290 K€)

- Système de Vidéo protection existant et à déployer au centre tri Marcillac et sites critiques : 220 K€
- Caméras itinérantes à déployer sur les PAV : 20 K€
- Système de télésurveillance globale : :20 K€
- Sécurité physique des sites : 30 K€

➤ Maintenance du parc informatique départemental, droits d'accès en mode saas et formations (570 K€)

Il s'agira de couvrir tous les besoins de fonctionnement en frais de :

- Télécommunication des sites
- Télésurveillance
- Petits matériels
- Bornes et barrières sur les déchèteries et centres de transfert
- Logiciels en mode hébergé
- Messagerie, logiciels bureautiques, finances et RH
- Acquisition et renouvellement de licences
- Frais d'accès aux prestations informatiques spécifiques
- Détection et protection du système
- Formations spécifiques sur les outils numériques
- Protection pour Travailleur Isolé

➤ [Service Moyens Généraux](#)

Le service Moyens Généraux centralise en 2023 les dépenses liées aux énergies (carburants, électricité) et à l'eau.

Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux :

- assurances (465 K€ hors RH)
- taxe sur essieu (38 K€)
- taxes foncières (50 K€)
- abonnements (18 K€)
- fournitures administratives (27 K€)
- affranchissement (8 K€)
- Frais de déplacement et de bouche des élus (18 K€)
- renouvellement et lavage des vêtements de travail (272 K€)
- électricité (926 K€)
- eau (100 K€)
- carburants (4 239 K€)

Dépenses d'investissement

Le service Moyens Généraux gère l'acquisition du mobilier et petits matériels pour l'ensemble du SMD3 et dispose d'un budget de 28 K€ dont 11 K€ pour l'extension du siège.

➤ [Service Prévention](#)

Depuis 2010, le SMD3 œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant est invité à acquérir un composteur individuel pour passer à l'action. Pour donner suite au MODECOM réalisé en 2021, la part des biodéchets représente encore 75 kg/hab sur les 203 kg d'un sac noir produit par Périgourdin.

Le SMD3 souhaite donc poursuivre et renforcer ses actions afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets avant le 31/12/2023 (Loi AGEC). Plusieurs solutions techniques adaptées sont prévues en 2023 :

- Acquisition de composteurs individuels :

Le Service Prévention-Biodéchets gère en lien avec les antennes l'achat et la revente des composteurs domestique. En lien avec les animateurs départementaux, il sensibilise la population aux bonnes pratiques du compostage individuel via des ateliers, des permanences camion 0 déchet et supports de communication variés. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 110 K€.

- Opération TRIBIO :

Le SMD3 lauréat de l'appel à projet TRIBIO porté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME pour la période 2021-2024 comprend 3 volets :

- 1/ La gestion de proximité avec un dispositif de compostage collectif, de plateforme de compostage et l'acquisition de broyeurs mobiles
- 2/ La communication auprès des usagers et la formation avec une montée en compétences des agents pour apporter une réponse technique spécifique à chaque projet (communal, établissements, ...)
- 3/ L'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets sur l'hypercentre de Périgueux.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 738 K€, aucune dépense d'investissement n'est prévue.

- Les recettes du service Prévention comptabilise les aides de l'ADEME et de la région NA pour un montant de 150 K€, subvention versée en fonction de l'avancée des projets, de la vente des composteurs individuels pour 65 K€, de la refacturation aux communes des broyeurs pour 130 K€.

- [Service Qualité Sécurité Environnement](#)

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses QSE sont à chiffrer par les antennes/services sur la base des données financières élaborée par le service QSE.

Ainsi les coûts liés à la protection des agents (EPI, vaccins, trousse de secours, PTI) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 244 K€.

Les analyses obligatoires (rejets aqueux, compost, DEV, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 166 K€.

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- les dépenses liées au système de management QSE (veille réglementaire, audit, démarche qualité) : 15 K€
- les démarches en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers ICPE) : 25 K€

Dépenses d'investissement

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont les études réglementaires obligatoires pour créer/modifier/fermer un site d'exploitation ICPE :

- Dossier de mise aux normes de la déchèterie de Rouffignac et Beaumont pour le secteur de Belvès : 12 K€
- Dossier de création d'une plateforme bois et DEV sur le transfert de Dussac pour le secteur de Thiviers : 30 K€
- Dossier d'information sur l'évaporation des lixiviats pour le secteur de Montpon : 5 K€

➤ [Service Bureau d'Etudes](#)

- Levés topographiques / petits travaux de VRD 89 K€ :

Pour l'entretien des sites, il est nécessaire de réaliser des petits travaux de VRD (65 K€), il est aussi nécessaire de mettre à jour les plans des sites en faisant des levés topographiques sur le département (24 K€).

- Caractérisation des déchets

Dans le cadre de la mise en place de la RI et pour analyser le contenu du sac des déchets résiduels, il est nécessaire de réaliser des caractérisations d'ordures ménagères (MODECOM) en effectuant un échantillonnage de tous les secteurs du département (Périmètre SMD3 et hors périmètre) pour un montant de 20 K€.

➤ Service Verbalisation et gestion des dépôts sauvages

Dans le cadre du déploiement des PAV sur le territoire, de la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023, mais surtout de la recrudescence des dépôts au pieds des bornes et de l'augmentation des taux de refus dans les centres de tri, le SMD3 a souhaité créer un service verbalisation et gestion des dépôts sauvages.

Principales missions :

Le respect du règlement de collecte, à savoir :

- Lutter contre les dépôts de toute sorte (sacs noirs, sacs jaunes, encombrants, cartons...) déposés au pied des bornes.
- Lutter contre la présence de sacs noirs dans les bornes réservées aux déchets recyclables.
- Lutter contre les dépôts devant les déchèteries.

Pour ce faire, les agents assermentés pourront enquêter et le SMD3 pourra émettre une redevance de nettoyage.

La lutte contre des dépôts sauvages :

- Cette compétence ne sera effective que si la totalité des maires transfèrent au président du SMD3, leur compétence en matière de police spéciale.

L'organisation du service :

Le service sera composé de quatre agents assermentés, trois agents de terrain et une responsable de service. Dans le cadre de leurs missions, les agents seront en uniforme. Ils interviendront sur demande des élus, des usagers, des responsables d'antennes mais aussi sur les PAV particulièrement victimes d'incivilités. Leur champ d'action s'appliquera également aux centres de tri dans l'objectif de faire baisser les taux de refus.

➤ Maintenance du patrimoine

Cette unité « Maintenance Bâtiminaire et équipements de pré collecte » a été créée par suite de la réorganisation du Syndicat en février 2022. Son objectif est de structurer à l'échelle départementale la maintenance du patrimoine bâtiminaire du Syndicat mais aussi la maintenance des équipements de pré collecte (containeurs semi-enterrés, containeurs enterrés ou bornes aériennes).

La première action concernant cette unité a été de désigner un chef d'équipe et de renforcer l'équipe de régie maintenance en profitant des reclassements à effectuer suite au changement de mode de collecte (ripeurs et chauffeurs de bennes ordures ménagères). L'équipe est ainsi passée de 1 à 3 agents. Un 4^{ème} agent est attendu pour la mi-2023. A terme, le but est de pouvoir réaliser les petites interventions ponctuelles grâce à ces agents et de ne plus dépendre des entreprises privées (pb de délai et de coût).

En octobre 2022, toujours par suite de reclassements, 3 agents sont arrivés à mi-temps afin de créer la première équipe d'entretien d'espaces verts.

Enfin, la maintenance des équipements de pré collecte est en cours de structuration : il est prévu que les petites opérations de maintenance soient réalisées par les agents des antennes afin de garder de la réactivité et que les opérations de maintenance plus complexes soient réalisées par l'équipe départementale. Les formations sont en cours en novembre pour que les équipes soient opérationnelles en janvier.

L'équipe se mettant à peine en place, et les responsable du « pôle maintenance » et de l' « Unité maintenance bâtementaire » n'étant pas encore recrutés ou désignés, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été reconduites à l'identique.

➤ Maintenance du Matériel Roulant

L'Unité Parc Roulant a également vu le jour début 2022, avec pour objectif la mise en place d'une organisation départementale de la maintenance des véhicules permettant d'harmoniser, de mutualiser, de rationaliser et de piloter les moyens humains et techniques. Cette organisation repose aujourd'hui sur les ateliers du Grand Périgueux, de Montpon-Mussidan et de Thiviers avec en support le logiciel AS-TECH pour la gestion du parc.

D'ici fin 2023, l'unité va continuer la mise en œuvre de son projet de maintenance départementale avec les objectifs suivants :

- Ouvrir un nouvel atelier à Bergerac.
- Déployer AS-TECH sur l'ensemble du parc roulant.

Au 01/01/2023, avec la création du service MMR (Maintenance Matériel Roulant), l'Unité Parc Roulant prend la gestion de l'ensemble du budget alloué au parc roulant du SMD3.

Le Budget Primitif 2023 a été élaboré en collaboration avec les différents exploitant afin de tenir compte de leurs retours d'expérience et de leurs évolutions de parc ou de périmètre. Cependant, il faut prendre en considération les deux points suivants :

- En attendant la livraison de l'atelier de Bergerac, le parc roulant des antennes de Bergerac et Belvès sera géré principalement en prestations extérieures.
- A partir de mai 2023, il ne restera plus que 4 camions NORD ENGINEERING encore sous garantie sur les 28 du parc.

5 Dépenses de personnel

✓ **ANNEE 2022**

Les dépenses prévisionnelles 2022 s'élèvent à 19 771 177 € et représentent 28% des dépenses de fonctionnement.

Au 9/11/2022, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

Emplois permanents :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		43	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	5	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	0	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	11	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	8	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		307	
Ingénieur général		1	35H
Ingénieur en chef de classe exc	A	0	35H
Ingénieur principal	A	6	35H
Ingénieur territorial	A	3	35 H
Technicien principal 1e classe	A	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	7	35H
Technicien	B	5	35H
Agent de maîtrise principal	B	18	35H
Agent de maîtrise	C	25	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	103	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	54	35H
Adjoint technique	C	72	35H
	C	1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		8	
Animateur principal 1 ^e classe	B	3	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation	C	3	35H

FILIERE CULTURELLE Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1 1	35H
AGENTS TITULAIRES		359	
FILIERE TECHNIQUE		64	
Contractuel – ingénieur	A	2	35H
Contractuel – technicien	B	8	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	48	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		23	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	1	30H
Contractuel – adjoint administratif	C	6	35H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- rédacteur	B	1	35H
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H
FILIERE ANIMATION		1	
Contractuel – adjt anim prpal 2 ^e cl	C	1	35H
AGENTS CONTRACTUELS		88	
TOTAL AGENTS		447	

Il convient d'ajouter les agents contractuels « temporaires » indispensables au bon fonctionnement du Syndicat.

Tableau des agents contractuels en surcroît d'activité présents au 9/11/2022 :

FILIERE TECHNIQUE		61	
Contractuel – technicien	B	6	35H
Contractuel – adjoint technique	C	55	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	
Contractuel – rédacteur	B	1	35H
Contractuel – adjoint administratif	C	13	35H
FILIERE ANIMATION		8	
Contractuel - animateur	C	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		83	
TOTAL GENERAL		530	

L'année 2022 a été principalement marquée par :

- L'intégration du personnel transféré dans le cadre de l'absorption du SMCTOM de Thiviers au 1^{er} janvier 2022
- La mise en œuvre d'un « pool de remplaçants » de chauffeurs polyvalents (chauffeurs PL, SPL, collecte, bas de quai...)
- La création des cellules de planification de la collecte et de verbalisation
- La mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC dans un contexte de certification ISO 9001
- La présentation aux personnels contractuels et fonctionnaires des enjeux du passage en SPIC

- La poursuite de la démarche d'accompagnement au reclassement initiée en 2021 d'une cinquantaine d'agents impactés par les évolutions fortes de la collecte, présents sur les derniers territoires absorbés (Ribérac, Grand Périgueux et CCIVS)
- La structuration de nombreuses fonctions support du siège pour faire face à l'évolution structurelle du syndicat

✓ ANNEE 2023

Pour 2023, les charges de personnel, estimées à 23 066 276 €, augmentent de 16% par rapport au budget 2022 et représentent 33% des dépenses de fonctionnement.

Cette augmentation du budget prévisionnel 2023 est liée à des faisceaux d'événements et d'évolution principalement en lien avec l'impact de la réglementation en matière ressources humaines, le changement de statut du SMD3, l'évolution du mode de collecte et la mise en place de la RI au 1^{er} janvier 2023.

1. EFFET PRIX

- Effet prix – réglementation droit public

Le BP 2023 intègre les surcoûts liés à l'application de la réglementation (effet année pleine 2022 et/ou mesures 2023) concernant les personnels de droit public. L'impact de ces mesures auxquelles le syndicat est subordonné s'élève à 955 000 € :

- > Effet année pleine de la revalorisation de l'indice plancher de la fonction publique au 1er mai 2022, de l'indice majoré 343 à l'indice majoré 352
- > Effet année pleine de la revalorisation de 3.5% du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022
- > Effet année pleine de l'augmentation de 0,15 point de la taxe transport au 1er juillet 2022
- > Surcoût lié au dispositif G.I.P.A. (garantie indemnité pouvoir d'achat) des personnes éligibles
- > Surcoût relatifs aux avancements d'échelon et de grade et mesures catégorielles

- Effet prix – passage en SPIC / réglementation droit privé

Le passage en SPIC au 1^{er} janvier 2023 vient également impacter les dépenses en personnel ; en effet, l'ensemble des personnels contractuels de droit public relèveront à compter de cette date du régime de droit privé et, par voie de conséquence, des dispositions légale (code du travail) et conventionnelle (convention collective nationale des déchets) associées. Cette nouvelle réglementation présente un surcoût évalué à 770 000 € :

- Surcoût relatif à l'augmentation du taux de charges salariales (+1.21 point en moyenne). Une compensation financière a été attribué afin de garantir à minima un niveau de rémunération identique à la rémunération perçue sous statut public

- Surcoût relatif à la classification de certains personnels
- Surcoût relatif à l'augmentation du taux de charges patronales (+6%) et de la contribution supplémentaire à la formation continue
- Surcoût relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance et d'une complémentaire santé obligatoires
- Surcoût relatif aux indemnités de panier et de transport des personnels éligibles

2. EFFET VOLUME

L'effet volume, évalué à 1 250 000 €, concerne les dépenses de personnel en année pleine ainsi que les créations de poste 2023.

- **Effet année pleine des recrutements 2022**

Le BP 2023 intègre les charges en année pleine des postes ouverts en 2022 partiellement pourvus eu égard notamment aux difficultés de recrutement sur les métiers pénuriques ou à l'ouverture des postes en cours d'année.

Ces charges concernent les postes prévus en renfort au sein des services supports (facturation, bureau d'étude, ressources humaines, informatique, service usagers), les postes d'animateur ainsi que les postes en lien avec l'optimisation du processus collecte (planificateur, chauffeurs polyvalents « volant »).

- **Postes supplémentaires 2023**

Afin de maîtriser les dépenses en personnel, une priorité a été donnée aux postes nécessaires à la gestion de l'évolution de la collecte, aux besoins saisonniers ainsi qu'au confort des usagers.

- Renfort temporaire, au cours du 1^{er} trimestre 2023, des équipes de propreté afin de pallier les risques de dépôt sauvage et de refus de tri (+5 ETP) dans le cadre de l'évolution du mode de collecte
- Création d'un poste supplémentaire d'agent de propreté à temps plein (+ 1 ETP) sur l'antenne de Thiviers
- Renfort temporaire en personnels chargés d'assurer la distribution des bacs de collecte concernant les antennes de Bergerac et de Périgueux (+1.08 ETP)
- Poursuite de l'optimisation du processus collecte avec le renfort de la cellule planification afin de rationaliser les différentes activités en lien avec la collecte (collecte en PAV, repasse, lavage) en optimisant les moyens humains et matériels mis à disposition sur les secteurs de Périgueux et Thiviers (+1 ETP)
- Création de deux postes de mécanicien au 1^{er} septembre 2023 (+0.67 ETP) pour l'atelier mécanique sur l'Antenne de Bergerac et l'entretien des camions et autres véhicules des antennes de Bergerac et de Belvès. Cette création de postes doit également permettre de répondre à l'augmentation du parc de véhicules dans le cadre de l'intégration de la CAB et de limiter le recours aux prestataires privés, proposant des prestations de plus en plus onéreuses

La mise en place de la RI au 1^{er} janvier 2023 et l'évolution du processus de collecte impliquent également le renfort en personnel au sein des services « support » :

- Création d'un poste de responsable (+1 ETP) chargé de superviser et de coordonner les responsables « maintenance patrimoine » et « maintenance du matériel roulant ».

3. TABLEAU DES EMPLOIS 2023

Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

Emplois permanents au 01/01/2023 :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
FILIERE ADMINISTRATIVE		43	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	5	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	5	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	2	35H
Rédacteur	B	0	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	11	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	8	35H
Adjoint administratif	C	10	35H
FILIERE TECHNIQUE		307	
Ingénieur général		1	35H
Ingénieur en chef de classe exc	A	0	35H
Ingénieur principal	A	6	35H
Ingénieur territorial	A	3	35 H
Technicien principal 1e classe	A	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	7	35H
Technicien	B	5	35H
Agent de maîtrise principal	B	18	35H
Agent de maîtrise	C	25	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	103	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	54	35H
Adjoint technique	C	72	35H
	C	1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	22H30
		1	19H30
		1	18H
		1	12H
		1	16H
FILIERE ANIMATION		8	
Animateur principal 1 ^e classe	B	3	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation	C	3	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H

AGENTS TITULAIRES		359	
FILIERE TECHNIQUE		68	
Contractuel – ingénieur	A	2	35H
Contractuel – technicien	B	9	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	51	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
		24	
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	
Contractuel – attaché	A	1	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 ^e cl.	C	6	30H
Contractuel – adjoint administratif	C	2	35H
Contractuels- contrats de projets	B	2	35H
Contractuels- rédacteur	B	8	35H
Contractuels- contrats de projets	C		35H
		1	
FILIERE ANIMATION		1	
Contractuel – adjt anim prpal 2 ^e cl	C		35H
AGENTS CONTRACTUELS (1)		93	
TOTAL AGENTS		452	

Tableau des agents contractuels en surcroît d'activité présents au 01/01/2023 :

FILIERE TECHNIQUE		66	
Contractuel – technicien	B	6	35H
Contractuel – adjoint technique	C	60	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		14	
Contractuel – rédacteur	B	1	35H
Contractuel – adjoint administratif	C	13	35H
FILIERE ANIMATION		8	
Contractuel - animateur	C	8	35H
AGENTS CONTRACTUELS (1)		88	
En surcroît temporaire d'activité (récurrent)			
TOTAL GENERAL		540	

- (1) Concernant les personnels contractuels, les notions de grade et de catégorie, propres au régime de droit public, ont été volontairement conservées dans l'attente de la prochaine mise à jour du tableau des emplois et de l'intégration des notions spécifiques au régime de droit privé.

4. VENTILATION PAR COMPTE BUDGET PREVISIONNEL 2023 (1)

		2022	2023	Evolution 2023/2022
Charges de personnel		19 771 177	23 066 276	16%
6218	Autre personnel extérieur	506 946	466 000	-8.08%
6312	Taxe d'apprentissage		43 810.35	
6331	Versement transport		104 176.00	
6332	Cotisation FNAL		67 237.29	
6333	Part. employeurs formation professionnelle continue		86 294.92	
6334	Part. employeurs à l'effort de construction		28 990.72	
6336	Cotisations CDG + CNFPT		183 632.54	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés		600.00	
64111	Rémunération titulaire et NBI		7 004 262.12	
6415	Supplément familial de traitement		69 444.34	
641481	Autres indemnités titulaires		279 933.00	
64112	Rémunérations CDI CDD		5 378 638.34	
641482	Autres indemnités CDI CDD		498 270.07	
6412	Congés payés		191 480.08	
64131	Primes et gratifications IFSE CIA		1 573 189.05	
64132	Primes et gratifications CDI CDD		503 356.49	
64511	Cotisations à l'URSSAF Titulaires		1 080 604.96	
64512	Cotisations à l'URSSAF CDI CDD		2 010 130.23	
64531	Cotisations aux caisses de retraite Titulaires		2 220 428.72	
64532	Cotisations aux caisses de retraite CDI CDD		387 256.06	
64542	Cotisations Pôle emploi		261 425.42	
64521	Cotisations aux mutuelles titulaires		49 523.72	
64522	Cotisations aux mutuelles - Prévoyance CDI CDD		116 458.47	
6458	Cotisations autres organismes (not. CDAS)		28 015.20	
6471	Prestations directes		12 000.00	
6474	Versement aux œuvres sociales		166 563.00	
64751	Frais médicaux et pharmaceutiques		23 460.00	
6478	Autres charges sociales diverses		231 095.00	

(1) *Compte tenu du changement de nomenclature comptable à compter du 1^{er} janvier 2023 lié au passage en SPIC, le comparatif des dépenses par compte par rapport à l'année 2022 ne peut être réalisé à l'exception du compte 6218.*

La masse salariale 2023 augmente de 16%, en diminution de 5 points par rapport la hausse du budget 2022 en regard des dépenses en personnel 2021.

Compte tenu des éléments d'analyse précités, cette augmentation peut être ventilée comme suit :

- Application règlementation régime public : 29%
- Passage en SPIC et application règlementation régime privé : 23%
- Effet année pleine des recrutements 2022 : 26%
- Postes supplémentaires 2023 : 11,6%

Comme en 2022, l'objectif d'un moindre recours à l'intérim demeure en 2023 (art. 6218). Cet objectif se traduit en 2023 par une diminution de plus de 8% de ces dépenses et marque donc la volonté du SMD3 de contenir l'intérim, plus coûteux, et qui reste bien souvent un choix contraint de fourniture de main d'œuvre sur les métiers pénuriques : les agents de tri (métiers pénibles où la main d'œuvre se fait rare et l'absentéisme est élevé) et les chauffeurs (métiers en tension sur le marché du travail).

Sous réserve de la consolidation des données au terme de l'année 2022, le nombre d'heures complémentaires et supplémentaires indemnisées en 2022 devrait avoisiner 8000 heures, soit une diminution de 29% au regard de l'année 2021 à la faveur notamment de la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail et du renforcement de certaines équipes en 2022. Dans l'attente de la consolidation des données 2022 et de disposer d'un recul suffisant sur la mise en place de l'annualisation du temps de travail, le nombre d'heures supplémentaires intégrées au BP 2023 ont été majorées de 12% par rapport à la prévision d'atterrissage 2022.

A l'instar de l'année 2022, le SMD3 dispense par ailleurs les avantages en nature suivants en 2023 :

- un véhicule de fonction pour le directeur
- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier
- et une participation de l'employeur aux régimes facultatifs complémentaires frais de santé et prévoyance souscrits par les agents dans le cadre de conventions de participation

Enfin, l'année 2023 portera principalement sur :

- L'intégration du personnel transféré de la CAB dans le cadre du transfert de compétence collecte des déchets au 01/02/2023 ;
- La poursuite du reclassement des agents précédemment cités ;
- L'intégration d'un nouveau logiciel de paye dédié à la gestion des personnels de droit privé
- La poursuite de la mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail et du logiciel dédié à la gestion du temps de travail Horoquartz
- La mise en œuvre du nouveau marché « titre restaurant »
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC dans un contexte de certification ISO 9001

6 Recettes de fonctionnement

La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 modifie profondément la nature des recettes.

Les recettes 2023 seront composées :

- De la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères sur les secteurs de Bergerac, Belvès, Montpon, Périgueux et Ribérac qui s'applique aux particuliers, administrations et petits producteurs professionnels
- De la facturation aux gros producteurs de déchets ainsi que de leurs apports sur nos sites
- De la tarification unique 2023 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...)
- De la tarification unique correspondant à la vente de produits aux usagers (composteurs, sacs de pré-tri...)
- De la contribution de solidarité
- De subventions ADEME et de la Région
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-Folio...)
- Des reventes de matériaux.

Les arbitrages porteront sur :

- L'augmentation des contributions budgétaires
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique
- La redevance spéciale CAB

7 Présentation des opérations d'investissement 2023

COLLECTE USAGERS	6 437 378,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	29 000,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	209 278,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	293 400,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	4 352 200,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	167 500,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	-
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	1 336 000,00
Départemental	50 000,00
COLLECTE DECHETERIES	1 652 330,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	98 500,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	382 980,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagements- mise aux normes - équipements	74 000,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	678 850,00
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	35 000,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	64 000,00
Départemental : déchèterie mobile	319 000,00
TRANSFERT	3 713 650,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	464 100,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	3 199 550,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	-
Antenne Périgueux : Aménagement CT	-
Antenne Ribérac : Aménagement CT	-
Antenne Thiviers : Aménagement CT	30 000,00
Antenne Marcillac : Aménagement CT	
Départemental : Engins et Equipements techniques	20 000,00
TRANSPORT	1 379 400,00
Départemental : Equipements de transport	1 379 400,00
TRI	1 735 000,00
Centre de tri Marcillac	165 000,00
Centre de tri La Rampinsolle	-
Centre de tri Départemental/CSR	1 570 000,00
TRAITEMENT	2 478 445,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	2 478 445,00
SUPPORT/PILOTAGE	927 700,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	800,00
Antenne Belvès : Aménagement équipements	2 900,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	2 600,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	61 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	-
Antenne Nontron : Aménagement équipements	-
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	11 400,00
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	
Départemental : Aménagement équipements	849 000,00
Départemental : Renouvellement flotte VL	-
MAINTENANCE	801 500,00
Antenne de Bergerac/Belvès : atelier de maintenance	750 000,00
Départemental : atelier de maintenance	51 500,00
TOTAL :	19 125 403,00

8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Libellé programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé.	2021	2022	2023	2024	2025	2026
01 antenne bergerac	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910101	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR BERGERAC	10 802 103,11	2 872 048,49	2 452 324,84	3 418 729,78	29 000,00	1 200 000,00	800 000,00	30 000,00
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910102	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR BELVES	13 654 169,52	7 855 789,75	1 918 703,22	2 810 398,55	209 278,00	400 000,00	30 000,00	430 000,00
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910103	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR MONTPON	11 285 349,79	7 068 003,44	2 128 825,91	1 705 120,44	293 400,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910104	OPREVERT : aménagements et équipements	192 298,37	3 976,25	70 322,12	58 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910105	Système informatique & télécommunication	133 193,75	33 193,75	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	14052020	COLLECTE RIBERAC/ATELIER DE MECANIQUE	3 546,00	3 546,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05 antenne ribérac	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	140520201	EQUIP AMÉNAG & EQUIP SECTEUR RIBERAC	10 336 400,86	2 073 977,16	3 800 015,08	3 834 908,62	167 500,00	400 000,00	30 000,00	30 000,00
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR GD PERIGUEUX	20 164 327,42	0,00	1 850 784,98	11 461 342,44	4 352 200,00	1 300 000,00	450 000,00	750 000,00
08 antenne thiviers	4-RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	COLLECTE	1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR THIVIERS	6 239 377,53	0,00	494 977,53	4 318 400,00	1 336 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
		Total 14 COLLECTE USAGER					72 810 766,35	19 910 534,84	12 715 953,68	27 656 899,83	6 437 378,00	3 380 000,00	1 390 000,00	1 320 000,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	201802	Déchèterie de Thenon	1 879 513,99	468 928,95	1 133 492,16	277 092,88	0,00	0,00	0,00	0,00
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	15052020	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR RIBERAC	125 047,33	6 296,92	20 420,22	53 330,19	35 000,00	0,00	0,00	0,00
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	15052020	Nouveau service de déchèterie :				0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	19201041	DECHETERIE LA RAMPINSOLLE	33 630,00	0,00		33 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920101	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BERGERAC	4 247 677,23	160 205,44	208 700,44	210 271,35	18 500,00	0,00	0,00	0,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920101	Nouveau service de déchèterie :					0,00	200 000,00	2 400 000,00	1 050 000,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920102	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BELVES	4 368 516,06	72 234,63	125 913,94	489 387,49	210 980,00	0,00	0,00	0,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920102	Nouveau service de déchèterie : acquisitions foncières 160000					0,00	260 000,00	2 200 000,00	1 010 000,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR MONTPON	3 820 294,38	165 685,97	180 528,41	183 100,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920103	Nouveau service de déchèterie :					0,00	300 000,00	1 900 000,00	1 050 000,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920104	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP GRAND PERIGUEUX	9 989 789,11	400 039,99	434 864,69	283 884,43	351 000,00	0,00	0,00	0,00
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920104	Nouveau service de déchèterie :					320 000,00	300 000,00	1 500 000,00	6 400 000,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920108	AMENAG ET EQUIPEMENTS DECHETERIES SECTEUR THIVIERS	752 155,00	0,00	0,00	338 155,00	64 000,00	0,00	350 000,00	0,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Thiviers :	724 000,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00	524 000,00	0,00
03 antenne montpon n	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Montpon : St Astier	40 000,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Bergerac:	260 000,00	0,00	0,00	30 000,00	80 000,00	150 000,00	0,00	0,00
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Ribérac :	126 000,00	0,00	0,00	0,00			126 000,00	0,00
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Belvès:	577 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00	200 000,00	205 000,00	0,00
10 départemental	3- AMELIORATION	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	Acquisition de broyeurs mobiles / complément de service déchèteries	288 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 000,00	0,00	0,00
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	entretien bâtiment, voiries, gardes corps, bavettes, équipements QSE	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	acquisition équipements (benne suppl, caissons suppl, gerbeur	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	acquisition matériel roulant suppl (polybenne, remorque, telesco)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	Renouvellement équipement (bornes huiles, bornes textiles)	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920110	Renouvellement matériel roulant (polybenne, remorque, packmat, engin	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	250 000,00	250 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	DECHETERIES	1920122	DECHETERIES MOBILES	3 649 000,00	0,00	0,00	490 000,00	319 000,00	710 000,00	1 420 000,00	710 000,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	HORS APCP	15012020	DECHETERIES BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	0,00							
02 antenne bastide be	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	HORS APCP	15022020	DECHETERIES BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	5 620,00			5 620,00				
03 antenne montpon n	4-RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	HORS APCP	15032020	DECHETERIES MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	114 762,11			81 762,11	33 000,00			
04 antenne périgueux	5-RECURRENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Programme	HORS APCP	15042020	DECHETERIES PERIGUEUX/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	13 450,00			5 600,00	7 850,00			
		Total 15 COLLECTE DECHETERIE					33 534 455,21	1 273 371,90	2 103 919,86	2 481 833,45	1 652 330,00	3 528 000,00	11 515 000,00	10 980 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Libellé programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opé.	2021	2022	2023	2024	2025	2026
02 antenne bastide be	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	201707	CT Belvès	6 040 421,47	305 948,02	62 738,51	2 472 184,94	3 199 550,00	0,00	0,00	0,00
04 antenne périgieux	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	16042020	UNITE BIOMASSE RAMPINSOLLE - AMENAGEMENT EQUIP	80 308,82	14 891,66	0,00	65 417,16	0,00			0,00
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	1920201	Aménagement Centre de Transfert de Bergerac	1 498 419,70	92 104,65	18 733,17	223 481,88	464 100,00	700 000,00	0,00	0,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	1920202	Équipements Départementaux	1 273 327,75	671 627,75	0,00	1 700,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
09 antenne marçillac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	1920203	Aménagement CT Marçillac	273 257,73	0,00	0,00	273 257,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	1920208	AMENAGEMENT CENTRE DE TRANSFERT THIVIERS	339 169,60	0,00	0,00	9 169,60	30 000,00	100 000,00	200 000,00	0,00
03 antenne montpon m	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	16032020	Aménagement CT MONTPON	1 242 397,68	43 542,52	22 585,92	76 269,24	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00
04 antenne périgieux	3- AMELIORATION	16 TRANSFERT	19202	CENTRES DE TRANS	16042020A	CT RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 976 193,63	141 785,70	1 063,80	33 344,13	0,00	0,00	200 000,00	1 600 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19204	ENGS ET EQUIPE	1920401	Engins et matériels de broyage	2 922 218,06	36 692,50	759 138,45	91 387,11	20 000,00	775 000,00	640 000,00	600 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programme	HORS APCP	201531	Centres de transfert / Passage en FMA	9 072 027,65	8 963 856,83		108 170,82				
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	HORS APCP	16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 400,00			1 400,00				
06 antenne nontron	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	HORS APCP	16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 400,00			1 400,00				
08 antenne thiviers	5-RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Programme	HORS APCP	16082020	CT DUSSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 400,00			1 400,00				
09 antenne marçillac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Programme	HORS APCP	16092020	CT MARÇILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	8 300,00			8 300,00				
		Total 16 TRANSFERT					24 730 242,09	10 270 449,63	864 259,85	3 366 882,61	3 713 650,00	2 875 000,00	1 240 000,00	2 400 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	17 TRANSPORT	172020	TRANSPORT	17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT	3 289 051,72	753 990,00	234 261,72	182 600,00	1 258 400,00			
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	17 TRANSPORT	172020	TRANSPORT	17TRA19	DEPARTEMENTAL/EQUIPEMENT DE TRANSPORT				288 800,00	121 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
		Total 17 TRANSPORT					3 289 051,72	753 990,00	234 261,72	471 400,00	1 379 400,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	202101	CENTRE DE TRI DEP	1920303	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL / CSR	39 877 490,00	0,00	0,00	307 490,00	1 570 000,00	15 000 000,00	19 000 000,00	4 000 000,00
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	19203	CENTRES DE TRI	1920301	AMENAG CENTRE DE TRI RAMPINSOLLE	3 461 528,97	118 428,57	0,00	3 343 100,40	0,00	0,00	0,00	0,00
12 Centre de tri Marçil	4-RENOUVELLEMENT MAT	18 TRI	19203	CENTRES DE TRI	1920302	AMENAG CENTRE DE TRI MARÇILLAC	1 232 722,67	209 157,45	338 663,32	369 901,90	165 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13 Centre de tri Ramp	1- TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	Hors Programme	HORS APCP	200612	Centre de Coulounieix	7 214 356,28	6 899 900,28		314 456,00				
		Total 18 TRI					51 786 097,92	7 227 486,30	338 663,32	4 334 948,30	1 735 000,00	15 050 000,00	19 050 000,00	4 050 000,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	BIOREACTEUR EXTE	200718	Bioréacteur ISDND	8 403 673,08	8 384 016,46	16 664,83	2 991,79	0,00	0,00	0,00	0,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	BIOREACTEUR EXTE	1930201	Construction casiers E1/E2	3 783 482,37	2 071 702,67	774 005,25	631 364,45	306 410,00	0,00	0,00	0,00
11 ISDND	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	19302	BIOREACTEUR EXTE	1930202	Construction casiers secteur F	6 515 553,74	0,00	10 617,74	1 334 701,00	886 235,00	1 428 000,00	1 428 000,00	1 428 000,00
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19204	ENGS ET EQUIPE	1920402	Compacteurs	976 290,00	431 290,00	0,00	0,00	545 000,00	0,00	0,00	0,00
03 antenne montpon m	3- AMELIORATION	19 TRAITEMENT	Hors Programme	HORS APCP	19032020	ISD-ND Adaptation PF Compostage pour traitement biodéchets	0,00							
03 antenne montpon m	5-RECURRENT / ENTRETIEN	19 TRAITEMENT	Hors Programme	HORS APCP	19032020	ISD-ND ST LAURENT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	850 488,44			158 488,44	647 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
06 antenne nontron	1- TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT	Hors Programme	HORS APCP	19062020	ISDI ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	46 810,00			6 010,00	40 800,00			
11 ISDND	4-RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT	19301	TRAITEMENT DES LI	1930101	Pièces pour réparation	440 773,71	68 983,35	51 508,49	96 281,87	53 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
		Total 19 TRAITEMENT					21 017 071,34	10 955 992,48	852 796,31	2 229 837,55	2 478 445,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	ATELIERS DE MAIN	20220125	ATELIER DEPARTEMENTAL	1 151 500,00	0,00	0,00	1 100 000,00	51 500,00	0,00		
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	202201	ATELIERS DE MAIN	20220101	ATELIER BERGERAC BELVES	778 000,00	0,00	0,00	28 000,00	750 000,00	0,00		
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19101	COLLECTE	201702	Constructions de Hangars	198 161,23	198 161,23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01 antenne bergerac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25012020	ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	2 600,00			1 800,00	800,00			
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25022020	ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	4 585,00			1 685,00	2 900,00			
03 antenne montpon m	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25032020	ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	91 477,04			88 877,04	2 600,00			
04 antenne périgieux	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25042020	ANTENNE RAMPINSOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	189 221,56			128 221,56	61 000,00			
05 antenne ribéac	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25052020	ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	12 885,50			12 885,50				
08 antenne thiviers	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25082020	ANTENNE THIVIERS/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	11 400,00				11 400,00			
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25102020	ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	493 076,96			281 576,96	139 500,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT/PILOTAGE	Hors Programme	HORS APCP	25102020	Acquisition de terrains	600 000,00					200 000,00	200 000,00	200 000,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	202102	RENOUVELLEMENT	20210225	RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES	2 336 005,98	0,00	187 362,28	608 643,70	0,00	770 000,00	0,00	770 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	SIEGE ET ANTENNE	201801	Extension Locaux Rampinsolle	7 162 214,55	6 035 049,72	16 664,83	110 500,00	0,00	1 000 000,00		
03 antenne montpon m	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	SIEGE ET ANTENNE	1920501	Antenne de l'ISD-ND	10 446,43	0,00	4 796,39	5 650,04	0,00			
10 départemental	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	SIEGE ET ANTENNE	1920502	MULTI SITES	1 435 749,21	30 473,43	36 990,49	3 285,29	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
02 antenne bastide be	5-RECURRENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	SIEGE ET ANTENNE	1920503	Antenne de Belvès	8 207,45	6 549,00	1 658,45	0,00	0,00			
01 antenne bergerac	1- TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT/PILOTAGE	19205	SIEGE ET ANTENNE	1920504	ANTENNE DE BERGERAC	1 067 092,06	434 448,78	516 487,67	116 155,61	0,00			
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	SYSTÈMES D'INFOR	1940105	SIG : Système d'information géographique	154 989,77	66 102,60	27 743,57	47 343,60	13 800,00	0,00	0,00	0,00
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	SYSTÈMES D'INFOR	1940101	Infrastructures réseaux 1 parc télécommunications	591 999,89	153 916,33	44 401,15	35 682,41	358 000,00	0,00	0,00	0,00
10 départemental	4-RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	SYSTÈMES D'INFOR	1940102	Renouvel parc informatique & licences logiciels	1 803 667,47	134 274,46	172 782,73	342 755,28	209 700,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	SYSTÈMES D'INFOR	1940103	Site internet et intranet	2 598,47	2 598,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 départemental	3- AMELIORATION	25 SUPPORT/PILOTAGE	19401	SYSTÈMES D'INFOR	1940104	Système stockage données, organisation des flux	424 669,48	103 430,56	6 718,92	186 520,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total 25 SUPPORT/PILOTAGE					18 530 548,05	7 165 004,58	1 015 606,48	3 099 581,99	1 729 200,00	2 714 180,00	1 080 050,00	1 726 925,00
		Total général					225 698 232,68	57 556 829,73	18 127 482,22	43 641 383,73	19 125 403,00	29 197 180,00	35 925 050,00	22 126 925,00

9 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

10 Analyse financière du Syndicat

10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	23,58	22,17	22,45	24,48	28,27	30,39	36	40,4	52,60	60,9	11,55
Charges de gestion	18,78	17,12	16,29	16,87	21,56	23,94	32,72	32,23	39,6	49,7	12,47

*source compte de gestion

**source budget 2022

10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne DE GESTION	6 258 558,87	7 637 916,44	6 638 697,16	6 541 800,00	6 053 629,38	8 092 704,30	13 301 040,10
Intérêts	430 901,11	416 891,68	436 354,23	429 577,73	452 105,51	526 598,97	554 886,48
Epargne BRUTE	5 827 657,76	7 221 024,76	6 202 342,93	6 112 222,27	5 601 523,87	7 566 105,33	12 746 153,62
Remboursement structurel du capital	2 209 462,51	2 485 202,25	2 256 939,00	2 488 288,80	7 780 603,56	4 007 420,62	5 122 924,44
EPARGNE NETTE	3 618 195,25	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18
Recettes d'investissement hors Emprunt	59 874,29	244 390,69	2 135 028,20	13 407 722,91	8 675 173,63	5 022 811,07	2 058 719,91
Dépenses d'investissement	4 889 836,31	7 788 930,14	13 953 914,89	26 322 715,40	12 727 199,47	23 176 485,65	18 994 478,41
BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT	- 4 829 962,02	- 7 544 539,45	- 11 818 886,69	- 12 914 992,49	- 4 052 025,84	- 18 153 674,58	- 16 935 758,50
Autofinancement	3 618 195,25	4 735 822,51	3 945 403,93	3 623 933,47	- 2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT	- 1 211 766,77	- 2 808 716,94	- 7 873 482,76	- 9 291 059,02	- 6 231 105,53	- 14 594 989,87	- 9 312 529,32
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	2 500 639,10	4 832 759,46	5 162 999,40	8 554 000,00	10 000 000,00	19 000 000,00	12 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	1 288 872,33	2 024 042,52	- 2 710 483,36	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68

Source compte administratif

11 Endettement du SMD3

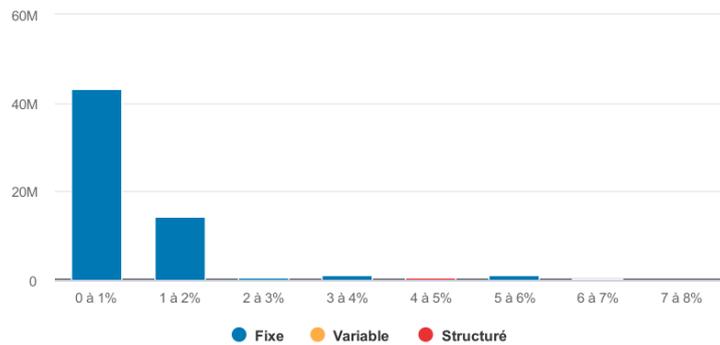
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2023

Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contracté au 10/11/2022

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits en vie (exercice)
Agence de l'eau Adour Garonne	798 797,00 EUR	263 603,01 EUR	79 879,70 EUR	- EUR	79 879,70 EUR	8
ARKEA	4 000 000,00 EUR	3 866 666,68 EUR	155 759,21 EUR	22 425,89 EUR	133 333,32 EUR	1
BANQUE POSTALE	50 132 218,18 EUR	38 400 337,56 EUR	4 045 284,07 EUR	306 487,43 EUR	3 738 796,64 EUR	18
CAISSE D'EPARGNE	4 101 642,86 EUR	1 892 470,12 EUR	438 284,72 EUR	54 431,00 EUR	383 853,72 EUR	13
CREDIT AGRICOLE	1 771 225,07 EUR	709 066,25 EUR	183 205,62 EUR	27 988,15 EUR	155 217,47 EUR	8
CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 282 000,00 EUR	4 251 462,61 EUR	464 846,38 EUR	47 756,64 EUR	417 089,74 EUR	3
CREDIT MUTUEL	430 000,00 EUR	121 833,62 EUR	34 159,92 EUR	5 493,28 EUR	28 666,64 EUR	1
DEXIA CL	1 546 762,51 EUR	741 878,46 EUR	137 459,61 EUR	40 688,03 EUR	96 771,58 EUR	2
SFIL CAFFIL	4 034 000,00 EUR	462 358,77 EUR	377 286,98 EUR	27 528,35 EUR	349 758,63 EUR	1
SOCIETE GENERALE	13 500 000,00 EUR	10 454 166,54 EUR	1 083 783,15 EUR	100 449,79 EUR	983 333,36 EUR	3
TOTAL	86 596 645,62 EUR	61 163 843,62 EUR	6 999 949,36 EUR	633 248,56 EUR	6 366 700,80 EUR	58

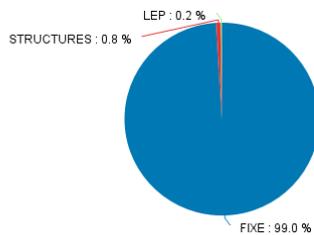
11.2 Bilan de la dette

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	70,48	43 110 435,74
1% à 2%	23,45	14 343 447,09
2% à 3%	1,10	674 750,46
3% à 4%	1,85	1 130 085,51
4% à 5%	0,99	603 158,77
5% à 6%	1,86	1 139 462,89
6% à 7%	0,23	139 916,34
7% à 8%	0,04	22 586,86
TOTAL		61 163 843,66

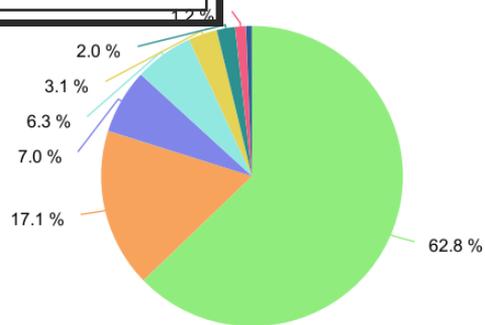
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2022	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	52	60 579 651,27	99,04%	6 588 502,46	94,12%
STRUCTURES	1	462 358,77	0,76%	377 286,98	5,39%
LEP	1	121 833,62	0,20%	34 159,92	0,49%
TOTAL	54	61 163 843,66		6 999 949,36	

AR Prefecture

024-252405329-20221129-04A112022-DE
 Reçu Prêteurs 11/2022

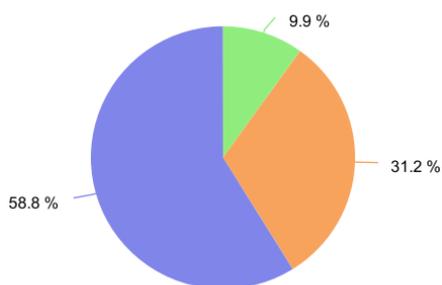


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	62,78	38 400 337,56
Société Générale	-	17,09	10 454 166,54
Crédit Foncier	-	6,95	4 251 462,61
ARKEA	-	6,32	3 866 666,68
Caisse d'Épargne	-	3,09	1 892 470,21
DEXIA Credit Local	-	1,97	1 204 237,18
Caisse de Crédit Agricole	-	1,16	709 066,25
Autres	-	0,63	385 436,63
TOTAL			61 163 843,66

Indicateurs

Encours **61 163 843,66** Duration * **5 ans, 7 mois**
 Durée de vie moyenne * **5 ans, 9 mois** Durée résiduelle * **19 ans**
 Durée résiduelle Moyenne * **11 ans, 4 mois** * tirages futurs compris

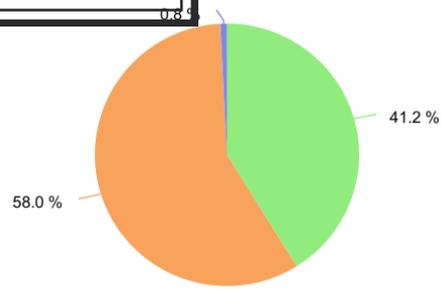
Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	6 071 391,70
5 - 10 ans	19 104 736,09
10 - 20 ans	35 987 715,87
TOTAL	61 163 843,66

AR Prefecture

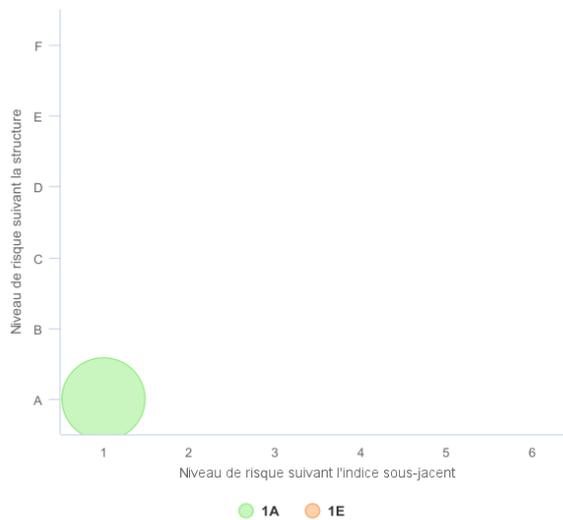
024-252405329-20221129-04A112022-DE
Reçu Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	25 176 127,79
5 - 10 ans	35 494 122,02
10 - 20 ans	493 593,85
TOTAL	61 163 843,66

Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2022 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2022	%
1-A	60 701 484,89	99,24%
1-E	462 358,77	0,76%
TOTAL	61 163 843,66	100 %

12 Bilan

Les orientations budgétaires 2023 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05a-11-2022

OBJET : 2022-036-AO Accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture et livraison de composteurs en bois de 800 l et de pavillons de compostage

Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022		
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 23	Nombre de votants : 24	
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT		
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64		
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE		

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stephane MOTHER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stephane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-05A112022-DE
Recu le 30/11/2022

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEHL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Objet : N°05a-11-2022 – Marché 2022-036-AC Accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture et livraison de composteurs en bois de 800 l et de pavillons de compostage

Monsieur le Président expose :

Un accord cadre mono-attributaire a été lancé concernant la fourniture et livraison de composteurs en bois de 800L et de pavillons de compostage.

Compte tenu du montant prévisionnel, un avis d'Appel Public à la Concurrence a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3. En complément des modalités classiques de déroulement de la procédure, les candidats avaient la possibilité de télécharger le dossier de consultation (DCE).

L'accord cadre est passé pour une durée initiale de douze mois reconductible une fois douze mois (lots 1,2).

L'accord cadre est alloté comme suit :

- LOT N° 1 : COMPOSTEURS EN BOIS DE 800L
- LOT N° 2 : PAVILLONS DE COMPOSTAGE

Cet accord cadre sera exécuté au moyen de bons de commande et dans la limite de :

Lot n° 1 : Montant maximum de commande *	120.000,00€ H.T	144.000,00€ T.T.C
Lot n° 2 : Montant maximum de commande *	140.000,00 € H.T	168.000,00€ T.T.C

Le montant maximum de commande total* s'élève à 260.000,00 € (HT) 312.000,00€ T.T.C (20% TVA)
(*sur la totalité de l'accord cadre)

Douze entreprises ont retiré un dossier de consultation.

Le 4 octobre 2022 à 12H00, date et heure limites de remise des offres, quatre entreprises avaient déposé une offre.

Lot n°1	SULO France 92300 SAINT PRIEST FABRIQUE DES GAVOTTES 39220 BOIS D'AMONT QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC
Lot n°2	COMPOST IN SITU SUD OUEST 24230 VELINES

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres conformément aux critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, les élus de la commission d'appel d'offres réunis le 29 novembre 2022 ont décidé d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :

LOT N° 1 : COMPOSTEURS EN BOIS DE 800L
QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC

LOT N° 2 : PAVILLONS DE COMPOSTAGE
COMPOST IN SITU SUD OUEST 24230 VELINES

AR Prefecture

024-252405329-20221129-05A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

48 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à signer l'accord cadre 2022-036-AO Accord cadre mono-attributaire de fourniture et livraison de composteurs en bois de 800 litres et de pavillons de compostage selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le.....

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06a-11-2022

OBJET : 2022-034-AO Accord cadre multi-attributaires de fourniture et livraison de gazole

Séance du Mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mardi 22 novembre 2022	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 23	Nombre de votants : 24
Nombre de pouvoirs : 1	Gé KUSTERS → Mr Jérôme PEYRAT	
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64	
Secrétaire de séance :	Mr Thierry BOIDE	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

AR Prefecture

024-252405329-20221129-06A112022-DE
Recu le 30/11/2022

	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	Marc MELOTTI <i>Regis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS (Pouvoir) <i>Hervé GARVÉS</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégoire GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Monsieur le Président expose,

Un accord cadre multi-attributaires a été lancé concernant la fourniture et la livraison de gazole.

Le SMD3, via sa centrale d'achat, a passé cet accord cadre pour son compte et pour une partie de ses adhérents. Chaque commande et règlement seront toutefois engagés et traités par chaque collectivité.

Conformément à l'article R. 2162-2 et aux articles R. 2162-7 à R. 2162-12 du code de la commande publique, étant donné que l'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents. Les titulaires seront remis en concurrence avec des marchés subséquents à la survenance du besoin.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché a été passé par appel d'offres ouvert.

Compte tenu des montants prévisionnels, un avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

L'accord cadre est passé pour une durée initiale de douze mois reconductible une fois douze mois, sauf renonciation expresse par les services du SMD3 deux mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours.

Le marché débutera à partir du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

3 sociétés ont retiré un dossier de consultation.

Le 03 novembre 2022, les entreprises suivantes avaient déposé une offre :

- MAGUER, 24800 Thiviers
- ALVEA, 47200 MONTPOUILLAN
- PICOTY ENERIES SERVICES, 16160 GOND PONTOUVRE

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres conformément aux critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation.

Sur la base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, les élus de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :

- MAGUER, 24800 Thiviers
- ALVEA, 47200 MONTPOUILLAN
- PICOTY ENERIES SERVICES, 16160 GOND PONTOUVRE

pour un montant de commande maximal de 8.342.000,00€ H.T.

AR Prefecture

024-252405329-20221129-06A112022-DE
Reçu le 30/11/2022

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivants :

<input checked="" type="radio"/> 48 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSENTION
---	-------------------------------------	--

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché n° 2022-034-AO de fourniture et livraison de gazole selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le.....

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO